

LE PLAISIR des Livres

La rentrée

Un aperçu des livres que nous promettent les maisons d'édition d'ici et d'ailleurs. Le Plaisir des livres revient, avec des projets de reportages, des entrevues, des recensions. Page D - 1



Riche saison théâtrale à l'horizon

La rentrée théâtrale s'inscrit sous le signe des grandes reprises du répertoire québécois, Dubé, Gélinas, Gauvreau (ci-dessus), Languirand, etc. Une saison extrêmement riche, mise en perspective par Robert Lévesque. Page C - 1.



Le parcours du combattant Piat

Enragé des planches qui n'a presque pas tourné pour le cinéma ou la télévision, le comédien français Jean Piat révèle les dessous de son métier dans une autobiographie au titre évocateur, *Le parcours du combattant*. Page C - 1.

Le chômage en baisse

Le taux de chômage a très légèrement baissé en août au Canada mais à Montréal il est passé de plus de 11 % à 8,8 %. Page B-1

Privatiser n'est plus un enjeu

Chaudement discutée lors de la dernière élection provinciale, la question des privatisations est maintenant chose du passé. Page B-1

Bacon dévoile sa politique de gestion de déchets

LES PROPRIÉTAIRES privés de sites d'enfouissement pourront continuer d'accepter les déchets provenant de partout au Québec, a annoncé hier la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon. Page A-3

Une finale Graf-Navratilova

Steffi Graf et Martina Navratilova s'affronteront dans la finale du simple dames, aujourd'hui à Flushing Meadow. Page B-10

Les autres employés d'hôpitaux débrayeront d'ici jeudi prochain

Les 95,000 syndiqués de la CSN votent en faveur de la grève générale

Jean-Pierre Proulx

LES 95,000 membres de la Fédération des affaires sociales de la CSN seront en grève générale illimitée « au plus tard » jeudi le 14 septembre. À moins, évidemment, qu'un règlement n'intervienne d'ici là.

Ainsi en ont décidé hier après-midi, à la quasi-unanimité, les 900 délégués du conseil général de la Fédération des affaires sociales (CSN), forts des mandats obtenus, depuis trois semaines, de la part de 82 % des

553 syndicats locaux. En moyenne, 70 % des membres de ces syndicats se sont prononcés en faveur de la grève générale illimitée.

C'est, a commenté la présidente de la FAS, Mme Catherine Loumède, un mandat « très clair, indubitable, indéniable, qu'on n'a pas eu depuis des années ».

Les membres de la FAS, qui oeuvrent essentiellement dans les hôpitaux, les centres d'accueil et les services sociaux, seront vraisemblablement accompagnés dans leur mouvement, probablement à compter de ce même jeudi, des autres employés

du secteur public, aussi bien des trois autres fédérations CSN, que des membres de la CEQ et du Syndicat des fonctionnaires provinciaux.

Dans ce dernier cas, a-t-on annoncé hier, 61 % des membres ont donné à leurs dirigeants le mandat de déclencher jusqu'à cinq jours de grève à compter de jeudi prochain.

À la CEQ, aussi, plusieurs syndicats locaux ont déjà donné des mandats de cinq jours de grève, quoique l'Alliance des professeurs de Montréal, le plus gros syndicat CEQ, ait refusé majoritairement d'emprunter cette voie, comme celle de la grève

générale.

Dans les trois autres fédérations CSN du secteur public (enseignants de collèges, employés de soutien du milieu scolaire, et professionnels des collèges), environ 75 % des 146 syndicats ont, a-t-on encore indiqué hier, accordé à leurs dirigeants « une banque illimitée de jours de grève ». Les conseils généraux de ces trois fédérations se réunissent aujourd'hui même pour décider, comme l'a fait hier la FAS, de la manière de remplir ce mandat. Mais on verra jeudi, c'est l'évidence.

Voir page A-10: Employés

Les infirmières poursuivies pour outrage au tribunal

Renée Rowan et Bernard Descôteaux

L'ETAU se resserre dans le conflit des infirmières, qui en sont aujourd'hui à leur cinquième journée de grève. Le procureur général du Québec, M. Gil Rémillard, a entrepris hier des poursuites en outrage au tribunal contre la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIQ) et contre Mmes Diane Lavalée, Raymonde Bossé et Lucille Auger, respectivement présidente, vice-présidente et conseillère syndicale à l'information de la FIQ.

La Cour supérieure a émis à cet effet une ordonnance spéciale citant ces personnes à comparaître sous

l'accusation d'outrage au tribunal, mardi prochain 12 septembre, au Palais de justice de Montréal.

La FIQ et ses dirigeantes seront formellement accusées d'avoir passé outre l'ordonnance du Conseil des services essentiels qui les enjoignait, le 4 septembre dernier, de s'abstenir de tout arrêt de travail et de demander à ses 41,000 membres de ne pas faire la grève.

La Fédération et ses trois dirigeantes sont passibles d'une amende qui peut atteindre \$5000 ou d'une année d'emprisonnement.

Gardant en réserve les amendes prévues à la loi 160, le procureur général décidera dans les prochains jours s'il y a lieu d'intenter des poursuites pénales.

Voir page A-10: Infirmières



Diane Lavalée, présidente de la FIQ, comparaitra mardi matin au Palais de justice de Montréal.

La grève force la fermeture de 5,500 lits d'hôpitaux

Renée Rowan

LA SITUATION devient de plus en plus difficile dans les hôpitaux du Québec, notamment dans certains centres hospitaliers comme à Notre-Dame, qui a dû fermer son urgences pour au moins 24 heures, n'étant plus en mesure d'accueillir de nouveaux malades.

Selon des données fournies hier par la ministre Thérèse Lavoie-Roux, de passage à Montréal pour y annoncer la nouvelle politique sur les déchets bio-médicaux, il y avait environ 6,000 lits fermés dans les 144 hôpitaux touchés par la grève de la Fédération des infirmières et infir-

miers du Québec.

De ce nombre, la fermeture de 5,500 lits est directement imputable aux moyens de pression des infirmières. Quelque 700 autres lits sont fermés pour diverses raisons comme la pénurie d'infirmières, les travaux de réfection et autres, précise M. Michel Cléroux, directeur des communications à l'AHQ.

Le taux d'occupation qui était, hier midi, de 62 à 68 % selon les établissements, devrait tomber à 60 % au cours de la fin de semaine, prévoit l'AHQ. Cela dépendra de l'achalandage des urgences, de la volonté des infirmières d'ajouter ou non des effectifs et de la capacité des hôpitaux d'accueillir dans leur unités de soins les patients qui sont entrés par l'ur-

gence, note M. Cléroux.

Les services essentiels sont toujours assurés à 100 % dans les services névralgiques (urgences, soins intensifs, hémodialyse, etc.) et à 30 % en moyenne dans les unités de soins, c'est-à-dire sur les étages.

L'hôpital Notre-Dame a fermé son urgences jusqu'à ce midi parce qu'il n'a pas, estime-t-il, le personnel infirmier requis pour s'occuper des malades en civière dans les corridors. Il s'agit là d'un cas isolé.

« Malgré les demandes de la direction, les dirigeants du syndicat local de la FIQ refusent de fournir le personnel infirmier syndiqué nécessaire pour soigner ces malades dont le nombre est passé de 10 à 25 depuis le

début de la semaine », explique M. Michel Marcouiller, directeur des communications et des affaires publiques à Notre-Dame.

La situation, poursuit-il, est d'autant plus difficile dans cet établissement — contrairement à ce qui se passe ailleurs — qu'aucune infirmière syndiquée n'est disponible pour assurer les soins aux malades dans les 30 unités de soins de l'hôpital où sont dirigés les malades en attente d'hospitalisation à l'urgence.

Les unités de soins intensifs étaient, hier, occupés à 100 %. En fin de journée, 490 malades demeuraient hospitalisés à Notre-Dame, dont la capacité d'accueil est généralement le double. Aucun lit n'a été fermé

dans cet établissement au cours de l'été.

Dans les centres de soins de longue durée, la situation est variable, a rapporté la ministre Lavoie-Roux dans son bilan de la situation. Dans certains endroits, a-t-elle précisé, la situation est difficile, le personnel infirmier n'étant que de 25 % de ce qu'il est habituellement. Ces patients nécessitent en général entre quatre et cinq heures de soins par jour.

Quant aux services de maintien à domicile assumés par les infirmières de CLSC, ils sont tombés à 30 % en moyenne, dit un porte-parole de la Fédération des CLSC. On nous informe, d'autre part, que dans un CLSC de la région de Montréal, seulement 30 cas sur 210 ont été traités.

CONTAMINATION PAR LE PLOMB

La CSST ordonne que l'usine Balmet de Saint-Jean mette fin à ses activités

Louis-Gilles Francoeur

PENDANT QUE les frères Singerman tentaient hier de neutraliser l'ordonnance du ministre de l'Environnement qui les force à nettoyer et à décontaminer le terrain de leur usine de Saint-Jean-sur-Richelieu, la Commission de la santé et de la sécurité au travail (CSST) mettait la clef dans la porte de l'usine Balmet et forçait l'employeur à continuer de payer les salaires et les avantages sociaux des employés.

La CSST justifie sa décision par le fait qu'à son avis, cette usine « présente un danger pour la santé et la sécurité des travailleurs car elle n'est pas en mesure d'assurer leur protection ».

La décision de la CSST ayant été annoncée par l'agence Telbec à 17 h 55, il a été impossible de rejoindre les porte-parole de cet orga-

nisme pour connaître les raisons qui ont déclenché hier ce branle-bas juridique plutôt qu'il y a six mois ou un an.

Les propriétaires de la Balmet n'en sont pas à leurs premiers démêlés avec la CSST qui avait fermé en 1979 la Ballast Métal, une autre usine de décorticage de batteries construite six mois plus tôt à Delson.

Selon la CSST, les contaminants manipulés à l'usine Balmet se répandaient entre les postes de travail par manque d'isolation. Le travail y serait en outre dangereux en raison de l'amoncellement des « matières plombifères » à proximité des zones de travail et de l'accumulation d'eau sur le plancher, qui agit comme une éponge à toxiques. Les opérations de manipulation et d'entreposage du plomb, ajoute la CSST, augmentent les dangers d'inhalation par les travailleurs malgré le port des équipements de protection individuelle.

Des tests récents ont démontré

pour la nième fois des dépassements des normes sur le plomb dans le sang des travailleurs de cette usine.

La CSST ne met pas toutefois la clef dans la porte de façon définitive. Elle a déposé auprès de l'employeur sa liste d'exigences. Les opérations de manipulation du matériel en vrac ne devront se faire que dans des locaux isolés, fréquentés par un minimum de personnes. Balmet devra nettoyer non seulement ses locaux pour y réduire les concentrations de poussières mais aussi décontaminer ses planchers qui devront être recouverts désormais d'un revêtement non poreux.

Enfin, les frères Singerman devront s'assurer qu'aucune projection d'eau et de brumes acide ne viendra contaminer l'air respiré par ses employés.

Balmet devra finalement soumettre un plan d'aménagement global de son matériel, de ses installations et

Voir page A-10: Usine

Ottawa ne fournira pas un sou dans Soligaz

Bernard Descôteaux

LE PROJET SOLIGAZ sera réalisé, le gouvernement québécois ayant décidé d'y aller d'un prêt participatif de \$150 millions pour assurer sa mise en marche. Et ce, même si Ottawa n'y met pas un sou.

Annoncé en grande pompe hier matin par le premier ministre Bourassa et une batterie de ministres libéraux — élections obligent — Soligaz était un élément trop important de la relance de l'industrie pétrochimique pour que Québec le laisse tomber, a-t-on expliqué.

Les investissements directs de \$410 millions dans Soligaz devraient entraîner des investissements en aval qui atteindront \$2.1 milliards, affirme-t-on. Au

total, 1065 emplois directs pourraient s'ensuivre, sans compter des milliers d'autres emplois indirects. De l'avis de Robert Bourassa comme du maire Jean Doré, c'était la relance de l'est de Montréal qui était en jeu.

Ce projet prévoit la construction d'un pipeline de Sarnia à Montréal qui alimentera directement l'industrie pétrochimique montréalaise en gaz naturel liquide. Cela rendra l'industrie montréalaise plus compétitive, qui pourra aussi augmenter sa capacité et diversifier sa production.

Pour aller de l'avant, ce projet devait remplir deux conditions, qui depuis 1986 faisaient l'objet de négociations avec Ottawa. Il fallait obtenir une garantie en gaz naturel liquide, indispensable pour que l'Office national de l'é-

Voir page A-10: Soligaz

EN LIBRAIRIE LE 12 SEPTEMBRE

G·I·L·L·E·S M·A·R·C·O·T·T·E

LA VIE RÉELLE

Nouvelles

La vie, l'amour, la folie, le voyage et la littérature en seize histoires qui nous mènent au plus vrai: la vie réelle. 240p. — 19,95\$

LA PROSE DE RIMBAUD

Essai

Une lecture nouvelle de l'œuvre de Rimbaud qui nous fait découvrir le poète «compromis» dans les débats idéologiques. 196p. — 15,95\$



BOREAL



COSGROVE POURRA VOTER

La Commission de révision rejette la requête en radiation

Jean-V. Dufresne

MAJORITAIREMENT, la Commission de révision des listes électorales du comté de Westmount a jugé séance tenante hier que le candidat libéral, M. William Cosgrove, aura été domicilié depuis six mois au Québec le jour du scrutin, 25 septembre, conformément à la loi électorale. En conséquence, son nom ne peut être radié de la liste des électeurs.

Les motifs de la décision, annoncée par l'ex-juge de la Cour d'appel du Québec, Me Albert Mayrand, au terme d'un interrogatoire méticuleux qui dura bien deux heures, seront rendus publics la semaine prochaine. L'un des trois réviseurs, Me Louise-H. Sénécal, désignée par le PQ, Mme Louise-H. Sénécal, y inscrivira alors sa dissidence.

« Je suis soulagé, enfin je suis chez moi », a déclaré le candidat, vi-

siblement ému, et j'espère maintenant pouvoir me consacrer tout entier à la campagne électorale ».

Un recenseur désigné par le parti Québécois, Mme Annouk Laurent, appelée à témoigner elle aussi, jugeant qu'elle n'avait pas autorité pour radier de son propre chef un électeur de la liste, avait saisi la commission de révision d'un « doute raisonnable » sur l'éligibilité de M. Cosgrove, après avoir pris connaissance, dit-elle, de plusieurs articles dans les journaux.

La presse soupçonnait alors que le vice-président de la Banque mondiale, en poste à Washington depuis 1973, n'habitait le Québec que depuis le 9 août dernier, le lendemain tout juste de sa décision de se porter candidat dans le comté, à l'invitation du premier ministre, M. Bourassa.

Fait à noter, il ne vint pas à l'esprit du recenseur d'exprimer un doute raisonnable sur l'éligibilité de l'é-

pouse de M. Cosgrove, présente elle aussi le jour du recensement, 22 août, dans la résidence louée deux semaines plus tôt par le couple, boulevard Maisonneuve ouest. Elle nota seulement que le logis était meublé avec parcimonie.

Ayant entendu le témoignage de son épouse et le plaidoyer de Me Pierre-J. Dalphond, la commission, en rejetant la requête, estime manifestement que rien ne démontre que M. Cosgrove ait jamais exprimé l'intention de renier son domicile québécois.

À vrai dire, rappelle Me Dalphond, la nouvelle loi électorale, sanctionnée en mars dernier, ne comporte aucune définition statutaire du domicile, contrairement à l'ancienne, et qu'en conséquence, celle du Code civil fait donc autorité en la matière.

Or, l'article 80 du Code stipule que « le changement de domicile s'opère par le fait d'une habitation réelle

dans un autre lieu, joint à l'intention d'y faire son principal établissement ».

L'article 81 surenchérit : « La preuve de l'intention résulte des déclarations de la personne (M. Cosgrove en l'occurrence) et des circonstances ».

L'article 82, enfin, prescrit que « celui qui est appelé à une fonction publique temporaire ou révocable, conserve son domicile, s'il ne manifeste l'intention contraire ».

« Il ne faut pas confondre domicile et résidence », fait observer Me Dalphond.

Or, non seulement M. Cosgrove n'a-t-il jamais eu l'intention d'abandonner son domicile québécois, même s'il n'y tint pas feu et lieu durant seize ans, mais son témoignage, jamais contredit, démontre au contraire qu'il a toujours eu l'intention de retrouver son Québec natal : compte de banque actif, cotisation

régulière en qualité de membre du parti Libéral du Québec, cotisation annuelle à l'Ordre des ingénieurs du Québec, police d'assurance-vie canadienne, enfants aux études au pays, visites régulières au Québec. Ceux de ses enfants qui habitaient avec la famille à Washington poursuivaient leurs études au lycée français de la capitale américaine. Depuis son retour, la cadette est inscrite à Marie-de-France.

Au reste, M. Cosgrove disposait, à titre de fonctionnaire international au service de la Banque mondiale, d'un visa américain qui ne lui accordait que trente jours pour quitter les États-Unis, lui et toute sa famille, s'il abandonnait son emploi à Washington. En outre, la contrat qui le liait à la Banque mondiale, en qualité de vice-président chargé du personnel, lui accordait le privilège d'accepter des contrats en génie sanitaire du gouvernement du Québec.

En somme, Me Dalphond a moins tenté de prouver que M. Cosgrove aura élu domicile au Québec depuis six mois avant le jour du scrutin, que de démontrer qu'il n'a jamais cessé, depuis son arrivée au Québec en 1955 (il est natif de Thunder Bay, Ont.) d'être domicilié ici.

Quant à la demande de radiation inscrite par un citoyen du comté, M. Jeremy Searle, elle fut rejetée mercredi par la commission, ce dernier n'habitant pas la section de vote où M. Cosgrove est inscrit. Appelé néanmoins à témoigner hier, il n'a pu qu'invoquer la commune renommée pour justifier sa requête, et ne possédait aucune connaissance personnelle de faits pour démontrer que M. Cosgrove n'est pas domicilié au Québec, sinon un appel téléphonique à la Banque mondiale, dont la réceptionniste lui confirma que M. Cosgrove était bien, avant le 8 août, vice-président de l'agence onusienne.

FONCTION PUBLIQUE

Parizeau compte sur un changement d'attitude pour intégrer davantage les immigrants

Martin Pelchat

CONTRAIREMENT au Parti libéral, le Parti québécois a choisi de ne pas fixer d'objectif chiffré à sa politique d'intégration des immigrants dans la fonction publique. Jacques Parizeau mise plutôt sur un changement d'attitude.

« Le 12 % de M. Bourassa n'a aucune signification », dit Jacques Parizeau, qui estime plus utile de trouver des gens issus des communautés culturelles pour les postes de responsabilité, et pour les nominations relevant du Conseil des ministres.

« Trop souvent, dans la ville de Québec, ils vont au gouvernement de père en fils », dit le chef péquiste.

Les engagements du PQ en matière d'intégration des immigrants, que M. Parizeau a énoncés hier au cours d'une conférence de presse

dans le quartier Villeray, visent surtout à accorder plus d'importance à la connaissance du français dans la sélection des ressortissants étrangers.

Un gouvernement du Parti québécois hausserait le nombre de points alloués dans la grille de sélection à la connaissance du français, pour porter le poids relatif de ce critère de 14 % à 24 %. L'ordre de priorité dans le traitement des dossiers devrait également en tenir compte.

Rappelant par ailleurs qu'en 1988, 12,000 Français avaient cherché à immigrer au Québec, M. Parizeau a dit craindre qu'on ne facilite pas, « sur le plan administratif », l'entrée au Québec de candidats de ce pays.

Afin d'éviter la concentration des nouveaux arrivants dans la métropole, M. Parizeau accorderait plus de points dans la grille de sélection aux candidats qui réussissent à démontrer qu'un emploi à temps plein les

attend à l'extérieur de la région de Montréal.

D'autre part, Jacques Parizeau augmenterait de \$3 millions (20 %) les budgets de francisation, avant de négocier le rapatriement des \$17 millions qu'Ottawa consacre à la formation linguistique.

Le PQ s'engage aussi à augmenter de \$1 million (30 %) les crédits alloués aux organismes sans but lucratif voués à l'intégration des immigrants, à leur défense, ou à la lutte contre la discrimination.

Aux écoles à forte concentration multilingue, il donnerait \$4 millions de plus, afin qu'elles puissent embaucher plus de professeurs et dispenser plus d'heures d'enseignement du français. Un groupe de travail sur la concentration des communautés culturelles dans les écoles serait mis sur pied.

Enfin, le PQ veut accueillir des familles de préférence à des travailleurs indépendants, et exiger des publicitaires que les messages gouvernementaux « reflètent davantage la

réalité socio-démographique du Québec ».

M. Parizeau a vigoureusement protesté, au cours de la période de questions, quand un journaliste a soumis que le discours nationaliste du PQ avait parfois des relents d'intolérance pour les immigrants.

« C'est de la politique-fiction », a lancé le chef péquiste. Ce dernier a affirmé que cet argument était jadis invoqué par certains fédéralistes, qui allaient même jusqu'à associer le nationalisme québécois et fascisme. « Pour ces mêmes gens, le nationalisme canadien était quelque chose de très beau », dit-il.

Le président de SOS Racisme, Alain Jean-Bart, assistait à la conférence de presse du président du PQ et a déploré que M. Parizeau ne quantifie pas ses objectifs, comme l'a fait M. Bourassa.

Il faut un objectif concret, affirme M. Jean-Bart, parce qu'il y a des résistances dans les syndicats et les partis politiques. Le Parti libéral a parlé de 12 %, mais il y a une faille : il n'a pas fixé d'échéancier. »

Le PQ compte en partie sur la FTQ pour remplir l'aréna Maurice-Richard

Paul Cauchon

LE PARTI québécois espère attirer 10,000 personnes demain à 13 h 30 à l'aréna Maurice-Richard à Montréal, dans ce qui sera le plus gros rassemblement public de la campagne électorale péquiste. À cette occasion Pierre Bourgault sera du nombre des orateurs.

Et pour l'occasion, le Parti québécois disposera d'un coup de main « informel » de la Fédération des travailleurs du Québec.

« Nous n'émettons pas de mot d'ordre officiel, explique André Messier, porte-parole de la FTQ. Mais je crois qu'il y aura une certaine mobilisation au niveau des syndicats locaux, et particulièrement au niveau du syndicat de la construction en ce qui concerne le service d'ordre ».

L'assemblée de demain se veut essentiellement une assemblée partisane. Après avoir jonglé

avec l'idée d'inviter un bon nombre d'artistes, les organisateurs de la campagne électorale péquiste ont préféré en faire une réunion d'abord politique, avec des orateurs porte-parole du PQ dans différents domaines (Pauline Marois, Guy Chevrette, Rémy Trudel, David Cliche, etc.). « De toute façon, ajoute Pierre Boileau, directeur de la campagne, plusieurs artistes ne pouvaient se libérer à quelques jours d'avis, étaient pris en studio ou au festival des Francolies à Montréal ».

Le chef Jacques Parizeau doit présenter demain un discours qualifié de « majeur », et les orateurs bénéficieront d'une présentation audio-visuelle et d'un orchestre.

Le succès ou l'échec de l'événement pourrait peser lourd dans la suite de la campagne péquiste, qui semble bien partie au niveau national mais où on constate des problèmes sur le terrain, dans certaines régions.



L'ENSOLEILLEMENT AU SANCTUAIRE

Pourquoi se cacher quand on peut baigner dans la lumière du matin au soir?

Le design réfléchi des résidences du Sanctuaire vous offre du soleil tout autour. Ajoutez cet avantage au prestige d'un développement reconnu et vous obtenez l'assurance d'un investissement d'une valeur exceptionnelle.

Vivez à votre aise, dans un cadre tranquille et moderne. Faites la lumière sur votre vie de demain, visitez aujourd'hui.

Le Sanctuaire du Mont-Royal: le cadre de vie de ceux qui ont gagné leur place au soleil.



le sanctuaire du mont-royal

Bureau de vente
6100 Chemin Deacon,
Montréal
(514) 738-6000

A partir de 155 \$/pi²



Dans le quartier à forte représentation ethnique de Villeray, le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, a pu discuter des engagements en matière d'intégration des immigrants qu'il a livrés hier.

Programme modeste pour la francisation des entreprises

(PC) — Le ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Claude Ryan, a lancé hier un programme de \$300,000 susceptible d'aider des petites ou moyennes entreprises à franciser leurs activités informatiques ou implanter des changements terminologiques.

Lors de la conférence de presse qui s'est tenue en présence du président de l'Office de la langue française, Pierre-Etienne Laporte, maître-d'œuvre du programme, et de 24 fonctionnaires québécois de ce secteur, le ministre a reconnu

qu'il ne s'agissait pas « d'un budget fantasmagorique ».

Le ministre n'a toutefois pas écarté la possibilité d'y injecter d'autres ressources financières en puisant dans les \$10 millions consentis en mars dernier par le gouvernement pour la promotion du français.

De même, si certaines entreprises démontrent un intérêt pour le programme mais ne peuvent respecter l'échéance prévue pour présenter leur projet, le 30 novembre, le ministre Ryan se dit d'ores et déjà prêt à repousser cette date au mois de janvier.

CROP élargit l'écart à 14 points
Bibeau doute de la véracité du sondage Léger & Léger

L'entourage du premier ministre Bourassa met en doute la crédibilité des sondages effectués par la firme Léger & Léger.

Directeur de l'organisation du P.L.Q. pour l'ouest du Québec et proche conseiller du premier ministre, M. Pierre Bibeau soutient que la méthodologie utilisée par Léger & Léger ne résiste pas à l'analyse des spécialistes en la matière.

Dans un communiqué émis hier en fin de journée, alors qu'il avait déjà en main les résultats du sondage Crop, M. Bibeau a fait ressortir que le dernier sondage Léger & Léger comporte plusieurs vices de procédures. Ce sondage accorde seulement 46,7 % au P.L.Q. et 40,6 % au PQ, alors que le sondage Crop établit à 14

points l'écart qui sépare les deux partis.

M. Bibeau s'interroge surtout sur la donnée du sondage voulant que le taux d'indécis et de refus de répondre se situe à 36 %, alors que les firmes solidement établies et réputées établissent ce taux à environ 20 % des personnes interrogées.

Selon Pierre Bibeau, les experts oeuvrant dans ce domaine conviennent en outre qu'il est pratiquement impossible d'obtenir, en seulement deux jours d'enquête, un taux de réponse de 67,5 % sur un total de 1034 questionnaires.

« Tout nous porte donc à croire que ce sondage est une fumisterie », conclut le conseiller de Robert Bourassa.

En bref

Télémedia propose un débat

(PC) — Le réseau Télémedia propose le jeudi 14 ou le vendredi 15 aux chefs Robert Bourassa et Jacques Parizeau, comme dates d'un hypothétique débat électoral. La rencontre durerait deux heures, avec l'animateur Pierre Pascau, et serait rediffusée le dimanche 17, a annoncé hier Télémedia.

La sauce verte

(PC) — L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) estime qu'au-delà de l'ajout de \$50 millions au budget de l'environnement, des ingrédients essentiels manquent au menu vert du Parti libéral pour que la sauce prenne. Dans un communiqué émis hier, l'UQCN note que les récents engagements des libéraux ne prévoient pas des pouvoirs accrus à la ministre de l'Environnement pour qu'elle puisse influencer directement les ministères à vocation économique et assurer la cohérence environnementale des politiques du gouvernement. L'organisme considère qu'il faudrait en outre mettre en vigueur les règlements de la loi forçant un examen public des impacts environnementaux des grands projets industriels, miniers et routiers.

Venez célébrer avec nous notre 75e anniversaire

Prix réduits toute l'année sur toutes nos fourrures et aussi sur nos pelisses canadiennes et importées.



Super manteaux de visons originaux
Exclusivité dans le vison:
Umber Dusk
Elite Black Scotia Mink



Faites transformer votre vieux manteau de fourrure en une confortable pelisse



BLEAU & ROUSSEAU INC.

5014, rue Sherbrooke O. Westmount, Québec, Canada 484-3521
ouvert le samedi jusqu'à 4h00

• réduction •

30 à 55%

Audubon va poursuivre ses attaques contre Hydro-Québec

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — Encouragé par l'accueil reçu au Québec par son étude d'impact sur la construction de barrages à la Baie James, le groupe écologiste new-yorkais Audubon poursuit sa campagne aux États-Unis afin d'empêcher la signature de nouveaux contrats d'électricité entre Hydro-Québec et les États américains.

Pour l'instant, Audubon concentre ses efforts sur un contrat potentiel de 7,6 milliards avec un groupe de 24 compagnies d'électricité du Vermont. Il porte sur 450 mégawatts d'énergie garantie, qui prolongerait et bonifierait les ventes actuelles, qui totalisent 250 mégawatts. Réparti sur une période de 30 ans, le contrat entrerait en vigueur en 1990 et se terminerait en l'an 2020.

La semaine prochaine, la Commission des services publics du Vermont prendra une décision sur l'opportunité de permettre aux représentants d'Audubon d'intervenir dans le débat. Puis, elle tiendra une série d'audiences techniques, auxquelles sont convoquées les parties intéressées : Hydro-Québec et le consortium des compagnies d'électricité. À partir du 12 février 1990, la commission recevra les intervenants extérieurs comme les Cris et Audubon.

Les opposants au projet de Hydro-Québec entendent profiter du courant écologique qui traverse de nos jours la société américaine pour contre-carrier le grand projet énergétique du premier ministre Robert Bourassa. Aux pluies acides, au smog et aux produits chimiques toxiques enfouis à proximité de zones d'habitation urbaine, les Cris et Audubon exploiteront le nouveau danger que représentent les champs magnétiques dégagés par les énormes pylônes qui pourraient causer des problèmes de santé, comme le démontrent plusieurs études effectuées récemment.

Par ailleurs, Audubon poursuivra dans les prochaines semaines la campagne médiatique amorcée à Montréal, le 25 juillet, par la publication du rapport « La Baie James du Canada menacée à long terme par son exploitation par l'homme ». Un autre lancement est préparé pour les prochains mois au Maine et à New York pour alerter la presse américaine aux dangers de la construction de barrages dans le Grand Nord québécois.

« Nous avons été agréablement surpris par la couverture que nous avons reçue des médias québécois. Nous en sommes très heureux, a déclaré le porte-parole d'Audubon, Mme Jannie Hansell. On pense avoir eu un impact en particulier sur Hydro-Québec, qui a porté à 130 le nombre de personnes affectées à l'étude environnementale, ce qui représente le double de ce qui avait été prévu au départ. Les pressions qu'on exerce semblent porter fruit », a-t-elle ajouté.

Pour Hydro-Québec, le nouveau contrat de vente avec le Vermont ne tient pas du pactole. « C'est loin d'être au-dessus de nos capacités », affirme M. Jacques-André Couture. Au passage, le porte-parole de la société d'État souligne la fragilité de l'argumentation des Cris du Québec, qui mènent aux États-Unis une véritable campagne d'opposition à la construction de nouveaux barrages. « Les contrats avec les Américains ne font que précéder de quatre ou cinq ans les travaux, qui seront effectués de toute façon », dit-il.

C'est au printemps 1990 qu'est attendue la décision de la commission des services publics du Vermont sur l'achat d'énergie du Québec.

50 victimes dans la mer de Norvège

COPENHAGUE, Reuter — Un avion de la compagnie de charter norvégienne Partnair transportant 50 passagers et cinq membres d'équipage s'est abîmé en mer hier au nord-ouest du Danemark et, d'après les gardes-côtes danois, l'existence de survivants semble très improbable.

Les navires de sauvetage envoyés sur place avaient vendredi soir retrouvé 32 corps. Le fait que seul le nez de l'appareil ait été retrouvé intact ne laisse pratiquement aucun espoir quant à la survie éventuelle de passagers.

La moitié du personnel de l'avion, un Convoir/Metropolitan CV-58, s'est abîmé dans les eaux du Skagerrak à une trentaine de kilomètres au nord de la ville de Hirtshals, l'extrémité septentrionale du Danemark, alors qu'il assurait la liaison Oslo-Hambourg.



Malgré les pertes d'ancienneté, les infirmières des lignes de piquetage semblent gonflées à bloc.

Louis-Gilles Francoeur

LES PROPRIÉTAIRES privés de sites d'enfouissement pourront continuer d'accepter les déchets provenant de partout au Québec, a annoncé hier la ministre de l'Environnement, Mme Lise Bacon.

Cette pierre angulaire de la nouvelle politique sur les déchets domestiques consolide le libre-choix des propriétaires privés de sites d'enfouissement et donne le feu vert officiel aux importants projets de Waste Management à Saint-Étienne-Grès, près de Trois-Rivières, et au projet de méga-site d'enfouissement projeté à Saint-Nicéphore, sur la rive sud. Les deux projets sont devenus des thèmes électoraux bouillants dans chacune des deux régions.

La nouvelle politique québécoise sur les déchets domestiques a été annoncée hier en même temps que la politique sur les déchets biomédicaux. Cette politique rejette l'idée que les sites d'enfouissements constituent une sorte de richesse collective régionale et que leur nombre généralement limité justifie leur protection et leur usage parcimonieux. Le principe n'est retenu, en réalité, que dans le cas des sites publics.

La politique sur les déchets domestiques permettra, a expliqué Mme Bacon, aux propriétaires de sites — quels qu'ils soient — de refuser « s'ils le veulent » les déchets prove-

nant de l'extérieur de leur région (l'équivalent de la MRC). Plusieurs villes ou MRC vont accueillir avec satisfaction cette règle qui leur permettra de maintenir leurs coûts d'enfouissement à la baisse plus longtemps en refusant les déchets des autres régions. Mais les villes ou les MRC ne pourront imposer une telle parcimonie au secteur privé, qui pourra prendre tous les déchets qu'il voudra à condition qu'ils soient conformes aux normes d'enfouissement.

Les villes ou le gouvernement pourront, par contre, imposer au secteur privé l'obligation de conserver pendant 20 ans en fiducie une somme pour chaque tonne de déchets en fous, qui servira à nettoyer l'environnement si les sites se mettent à exuder des produits toxiques ou posent des risques imprévus pour la santé publique.

En Estrie, a reconnu hier un fonctionnaire en marge de la conférence de presse, la liberté de choix reconnue au secteur privé pourrait permettre la reprise des importations américaines. Conscient du caractère explosif d'une telle situation, le ministre essaie de trouver un moyen qui permettrait aux villes d'interdire l'enfouissement sur leur territoire des déchets venant de l'extérieur du Québec. La difficulté, c'est de concilier une limite pour les déchets « étrangers » avec la liberté de choix accordé au secteur privé pour les déchets venant des autres régions...

Mme Bacon a dit par ailleurs qu'elle ne voyait pas la nécessité d'imposer une étude d'impacts environnementaux et une audience publique aux nouveaux sites d'enfouissements ou usines de recyclage qui vont apparaître un peu partout dans

Diane, l'infirmière superstar

Ranée Rowan

« Hip, hip, hip, hurra pour Diane La-valle ! » Diane nous représente divinement. « Elle est superbe, notre Diane... on va la suivre jusqu'au bout. » L'as-tu entendue au Point ? (jeudi soir) Elle a su exprimer clairement ce que l'on veut.

Ce ne sont là que quelques-uns des commentaires entendus hier sur les lignes de piquetage, où la détermination est plus vive que jamais. Les membres de la FIIQ, du moins chez celles et ceux qui, de plus en plus nombreux, font le piquet de grève, sont fières de leur présidente. Elle est le véritable leader que les infirmières voulaient : Diane, elle sait écouter et respecter ce que l'on a à dire », remarquent plusieurs.

À l'Hôtel-Dieu, Saint-Luc et Notre-Dame, le moral était excellent sur les lignes de piquetage, en dépit du fait que les grévistes ont commencé à perdre, depuis hier, une année d'ancienneté par jour de grève.

« Perdre mon ancienneté, ça ne m'ennuie pas. On va la perdre toutes ensemble notre ancienneté et ça ne sera pas applicable... comment va-t-on choisir nos vacances, si tout le monde tombe à zéro ? », commente Nicole, 57 ans, qui a 36 ans d'expérience dont 24 ans d'ancienneté à Saint-Luc, où le militantisme chez les infirmières est très élevé.

« Nous sommes deux, sinon trois fois plus nombreuses aujourd'hui que pendant les trois premiers jours de la grève », affirme Guylaine. « Mes 11 ans d'ancienneté, je les perdrai. J'en ai assez d'attendre », lance-

t-elle.

Ce discours, il est celui des plus anciennes comme des plus jeunes. « Oui, ça me fait un peu peur de perdre mon ancienneté, mais ça fait trop longtemps que j'attends. J'ai décidé d'être solidaire », dit Lorraine, qui a 12 ans d'ancienneté à l'Hôtel-Dieu.

« C'est une lutte individuelle que l'on mène ensemble, enchaîne Viviane, 14 ans d'ancienneté. On est déterminé à aller jusqu'au bout : c'est maintenant ou jamais ».

Sur une pancarte placée bien en évidence pour que les passants, nombreux rue Saint-Denis, puissent la voir, les infirmières de Saint-Luc expliquent : « Pourquoi elles sont en colère : 1972 : grève, injonction, empiètement ; 1976 : six semaines de grève plus décret ; 1979 : décret ; 1982 : décret plus baisse de 20 % de salaire ; 1985 : convention plus la loi 160 ; 1989 : grève plus injonction, plus perte d'ancienneté ».

M. Johnson, assez, c'est assez... Négocie puis c'est réglé, scandent-elles en chantant. De nombreux automobilistes manifestent leur appui en jouant du klaxon. Et elles, de reprendre en chœur : « Ce n'est qu'un début, continuons le combat ».

Nicole fait de la grève des infirmières un problème de femmes. « Québec veut qu'on obéisse, qu'on soit docile. On ne veut plus de ces mâles machos qui nous imposent leur volonté », dit-elle. « Si on était des policiers ou des travailleurs de la construction, ça fait longtemps qu'on l'aurait eue, notre augmentation », estime-t-elle.

« On travaille tous les jours, non seulement avec notre tête et nos

deux mains, mais aussi et surtout avec tout notre cœur. Les femmes ont un grand sens des responsabilités. Nous sommes des filles pleines de bon sens et de courage. Cela, on ne le dit pas assez », affirme Francine, qui travaille à temps plein, depuis plus de 18 ans, à l'Hôtel-Dieu.

Sur les lignes de piquetage, les infirmières se réjouissent qu'il n'y ait pas de « scabs » dans leurs rangs. Et à l'extérieur, les appuis continuent d'être nombreux.

Le Registre Ville-Marie, bureau de placement d'infirmières, a tenu à faire savoir publiquement hier que les infirmières membres de cette agence ne franchiront pas les lignes de piquetage.

« Nos infirmières ne remplaceront pas les infirmières en grève, et ce pour toute la durée du conflit », affirme la présidente de l'organisme, Mme Marguerite Bilodeau.

Un accident, sept morts!

BELLEVILLE, Ont. (PC) — Un homme qui se rendait à son mariage est l'une des sept personnes décédées à la suite d'un accident de la route survenu jeudi soir sur l'autoroute 401 près de Belleville, en Ontario, a indiqué la police provinciale.

Les victimes, quatre adultes et trois enfants, se rendaient à Brampton, à l'ouest de Toronto, où devait avoir lieu le mariage samedi. Les quatre occupants d'un camion, également impliqué dans l'accident, ont été blessés.

Parmi les sept victimes, on retrouve trois résidents de Kirkland, près de Montréal. Il s'agit de Gurpreet Soor, 29 ans, de son fils de 22 mois, Ashmit, et aussi du futur marié, Avtar Singh.

Quatre autres personnes sont mortes dans l'accident : Hardev Panesar, 29 ans, sa femme Tarnjit, 24 ans, et leurs filles Jeeti, quatre ans, et Preeti, deux ans. Ils arrivaient de Londres, en Grande-Bretagne, pour assister eux aussi à la cérémonie nuptiale.

Le conducteur a perdu le contrôle de sa voiture, traversé le terre-plein central de l'autoroute et frappé un camion venant en sens inverse. L'automobile a ensuite été traînée sur une distance de 50 mètres, jusque dans le fossé.

La voiture a été complètement écrasée sous le choc. L'équipe de sauvetage a travaillé durant plus d'une heure pour dégager les corps de l'automobile, complètement écrasée sous le camion.

La police ne connaît pas les causes de l'accident, mais interroge présentement des témoins pour savoir à quelle vitesse roulait l'automobile.

LE BESOIN EXISTE TOUJOURS



Parl'Image

LE PLUS IMPORTANT CENTRE DE FORMATION EN CINÉMA, EN VIDÉO ET EN TÉLÉVISION

AUTOMNE 1989

FAIRE FACE AU PUBLIC ET AUX MÉDIAS: 23 et 24 sept.

Avec France Arbour, Maryse Baribeau et France Capistran

RECHERCHE TÉLÉVISION: 30 sept. et 14 oct.

Avec Judith Brosseau (Biondi et Cie, Station Soleil)

et Pierre Devroede (Le Point, Consommateurs Plus)

SCÉNARISATION 1: 14 et 15 oct.

Avec Robert Gurik (Les années de rêve, Les tas de sièges)

ASSISTANCE À LA RÉALISATION TÉLÉVISION: 20-21-22 oct.

Avec Hélène Perras (Plexi-Mag, Jeux olympiques de Calgary)

TECHNIQUES D'ANIMATION PAR L'AUDIO-VISUEL: 27-28-29 oct.

Avec France Capistran

SCRIPTURE: 27-28-29 oct.

Avec André Gaumont (Un zoo la nuit, Les belles Jeanne)

PRISE DE SON EN DIRECT: 18 et 19 nov.

Avec Dominique Chartrand (Venir intime, Vent de galère)

A VENIR

Doublage, direction de production vidéo, montage vidéo, direction photo 1, initiation à la vidéo...

(514) 288-1400

4398, BOUL. ST-LAURENT, SUITE 103 MONTREAL, QUE. H2W 1Z5

LES TRÉSORS DU GRENIER
JOURNÉES D'EXPERTISE LES 23 ET 24 SEPTEMBRE 1989 DE 10H À 17H
AU MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE MONTRÉAL

1379 SHERBROOKE OUEST, MONTRÉAL, ORGANISÉES PAR LE COMITÉ BÉNÉVOLE DU MUSÉE EN COLLABORATION AVEC L'HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL



EXPERTISE: 10\$ PAR OBJET AU PROFIT DU COMITÉ BÉNÉVOLE. EXPERTS SPÉCIALISÉS DANS LES DOMAINES SUIVANTS: TABLEAUX CANADIENS • TABLEAUX EUROPÉENS • MEUBLES • ANTIQUITÉS • ESTAMPES • DESSINS • AQUARELLES • SCULPTURES • TAPISSERIES • TAPIS • ART AFRICAIN • OBJETS DE VERTU • ORFÈVRES • BRONZES • BIJOUX • ARMES • LIVRES • TIMBRES • PHOTOGRAPHIES • CÉRAMIQUES • CRISTALLERIE • PIÈCES DE MONNAIE • AUTOGRAPHES • SOUVENIRS HISTORIQUES • TISSUS ET ROBES ANCIENNES • PORCELAINES • JOUETS ET POUPÉES • RENSEIGNEMENTS: (514) 285-1641.

RAPPEL: VENTES AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

11, 12 et 13 septembre 1989

Le Décor du Japon des Shôgun

Lundi 11 septembre 1989 à 20h00 au Musée des Beaux-Arts de Montréal

Art Canadien Mardi le 12 septembre 1989 à 19h30

Art International, meubles, objets d'arts, bijoux, armes

Mercredi le 13 septembre 1989 à 19h30

Exposition: Samedi le 9 septembre 1989 de 12h à 17h - Dimanche le 10 septembre 1989 de 12h à 17h - Lundi le 11 septembre 1989 de 12h à 21h

HÔTEL DES ENCANS DE MONTRÉAL

4521 boul. St-Laurent, Montréal, H2T 1R2

Fax: (514) 282-0342 — Téléphone: (514) 849-2505

LE CONSEIL DE L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC LANCE UN APPEL PUBLIC DE CANDIDATURES

L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est la plus haute distinction décernée au Québec. L'ORDRE NATIONAL DU QUÉBEC est composé de personnes à qui le gouvernement a conféré le titre de Grand officier, d'Officier ou celui de Chevalier de l'Ordre.

Objectifs:

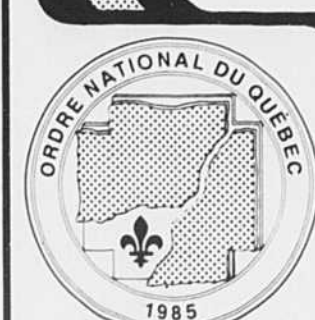
Témoigner de la fierté qu'inspirent au peuple du Québec les actions éminentes accomplies par ces personnes. Manifester du respect et de la fidélité à ceux et à celles qui ont marqué l'évolution du Québec ou qui ont permis son rayonnement dans l'un ou l'autre des secteurs de l'activité québécoise. Traduire les liens entre le passé et le présent du Québec.

Critères d'admissibilité:

Toute personne née ou résidant au Québec à l'exception des membres de l'Assemblée nationale. Les candidatures seront soumises au Conseil de l'Ordre chargé de faire ses recommandations au Premier ministre.

Mise en candidature:

Désirez-vous soumettre une candidature? Si oui, des formulaires d'inscription sont disponibles sur demande. Chaque candidature doit être parrainée par deux personnes et/ou une association et acheminée avant le 10 octobre 1989 avec la mention « candidature ».



Madame Denise Grenier
Directrice de l'Ordre
SECRÉTARIAT
DE L'ORDRE NATIONAL
DU QUÉBEC
Ministère du Conseil exécutif
875 est, Grande-Allée
Édifice "H" — Bureau #2.404
Québec, QC G1R 4Y8
Tél.: (418) 643-8895

Québec



L'Outaouais

Pas de brèche dans un château-fort libéral

Maurice Godin

L'OUTAOUAIS est au Parti libéral ce que le Saguenay-Lac-Saint-Jean est au Parti québécois. Un château-fort. Et les péquistes auront fort à faire pour y ouvrir une brèche le 25 septembre. Et pourtant.

Jamais depuis 10 ans, l'équipe libérale de l'Outaouais n'aura été aussi inexpérimentée et n'aura eu aussi peu de poids au sein du cabinet Bourassa.

En 1985, la région pouvait compter sur deux ministres d'importance dans le cabinet. Depuis, les deux se sont retirés. Gilles Rocheleau sur la scène fédérale avec John Turner, pendant que Michel Gratton se préparait à joindre le secteur privé. La relève libérale, bien qu'honnête, ne peut espérer exercer qu'une partie de l'influence de ces deux retraités de la politique québécoise.

La baisse de l'influence des députés libéraux de l'Outaouais aurait pu profiter au PQ.

Mais voilà, le PQ aussi connaît ses problèmes de recrutement. Des cinq candidats de la région, trois proviennent de l'exécutif régional du parti. Donc, pas exactement du sang nouveau ni des vedettes locales ou régionales.

On a même dû forcer la main à Jules Fournier pour se présenter dans la circonscription de Pontiac. « Il ne voulait pas, d'expliquer Marcel Villeneuve, lui-même candidat dans Hull. On l'a tassé dans le coin et on lui a dit qu'il lui fallait se présenter pour défendre le dossier de la langue, même s'il ne faisait pas de porte-à-porte ». Près de 50 % de la population de Pontiac est anglophone. M. Fournier est devenu, jeudi dernier, le 125^e et dernier candidat de l'équipe du Parti québécois.

M. Villeneuve a lui-même attendu jusqu'à la dernière minute dans Hull. Il espérait voir la « vedette » régionale péquiste, Sylvain Simard, s'y présenter.

M. Simard, ex-membre de l'exécutif national du PQ, avait presque remporté les élections à la mairie de Gatineau, ville la plus peuplée de la région, l'an dernier. Il avait laissé

entendre, certains parlent d'engagement, qu'il se présenterait dans Hull. Il a plutôt choisi la circonscription montréalaise de Rosemont.

« Je le voyais dans Hull, de dire M. Villeneuve, mais Parizeau est venu le chercher ».

Et c'est bien là ce qui déçoit plusieurs péquistes de l'Outaouais. Les dirigeants du PQ ne croient pas vraiment aux chances de victoire dans l'Outaouais. Mais on les comprend. « M. Parizeau a la tête sur le billot, il doit gagner 40 comtés, sinon il est fini, de nous expliquer un membre influent du parti, et quand il a décidé de rapatrier Simard, les sondages n'étaient pas aussi favorables ». On a même convaincu un autre candidat régional, Paul-André David, de se présenter dans Montréal.

Mais même un château fort a besoin de ravitaillement. Et, c'est bien connu, les élections ne se gagnent pas avec des prières. La Providence est bien bonne pour l'Outaouais ces jours-ci. En une seule journée la semaine dernière, le ministre de l'Éducation, Claude Ryan, a distribué plus de \$ 20 millions dans la région pour l'éducation. Sérieux, entouré des candidats libéraux, le ministre a affirmé que ces subventions n'avaient rien à voir avec la campagne en cours. Personne ne se rappelait cependant le jour où le ministre avait déjà fait preuve d'une telle prodigalité dans l'Outaouais.

M. Ryan a même réussi à verser plus que ce qu'attendait la commission scolaire locale pour l'agrandissement d'une école. Surpris et ravi, le président de la commission scolaire devait admettre qu'il ne s'attendait pas du tout à l'annonce d'un gymnase double. Par hasard, cette école est dans le comté de Papineau, celui où la lutte électorale est la plus contestée dans la région.

Le député libéral sortant, Norm MacMillan, élu lors d'une élection complémentaire en mai 1989, affronte à nouveau le péquiste Paul-André David. Cette campagne dure pratiquement depuis avril dernier. La victoire libérale a été serrée. Chacun des candidats contrôle une partie de la circonscription et le résultat est actuellement imprévisible. Fait sans doute unique à l'Outaouais, le PLQ et le PQ adoptent la même priorité pour la région : le prolongement de l'autoroute 50 jusqu'à Mirabel, le lien qui relierait enfin la région au reste du Québec. Annoncée une première fois par Jean Lesage en 1962, cette promesse a fait du chemin. L'autoroute peu. Environ 40 des 150 kilomètres sont complétés. Son parachèvement n'est par pour demain.

Les candidats du PQ parlent beaucoup d'économie régionale, mais peu de souveraineté depuis le début de la campagne. On se rappelle sans doute les deux seules victoires du parti en 1976 sous le thème du bon gouvernement.

Le mot souveraineté n'apparaît pas dans le dépliant publicitaire du candidat du PQ Paul-André David qui explique que dans son comté,

« les gens votent pas PQ, ils votent P.A., ils votent l'homme ». Il se dit cependant conscient que les libéraux vont encore tenter de faire peur au monde et qu'on devra en parler.

Le mécontentement des anglophones de la région face à la loi 178 a refait surface en cette campagne. Un groupe de commerçants s'est formé pour s'opposer à l'affichage commercial unilingue. Les candidats libéraux ont dû s'expliquer à maintes reprises. Et c'est surtout dans la circonscription de Pontiac que cette opposition se retrouve. Le candidat libéral, Robert Middlemiss, leur avait promis que le Parti libéral favorisait l'affichage bilingue pourvu que le français prédomine.

Aujourd'hui, M. Middlemiss refuse de faire des promesses spécifiques sur la question linguistique. « J'ai fait

des promesses aux anglophones lors des deux dernières élections et on s'est aperçu qu'on ne pouvait pas livrer la marchandise ».

Il croit qu'une fois le débat calmé, des changements seront possibles à la loi 178, mais plus tard, pas maintenant. Il pense que les anglophones vont comprendre et voter quand même pour le Parti libéral qui a amélioré le climat économique dans la province. « Et vous savez, dit-il, on dit souvent que les anglophones votent avec leur portefeuille, pas nécessairement avec le cœur ».

La campagne a peu soulevé l'intérêt des électeurs de l'Outaouais et risque peu de le faire sauf dans Papineau et dans Chapleau où le péquiste Jean Alfred, premier député d'origine haïtienne en 1976, tente un retour.



PHOTO JACQUES GRENIER

Sylvain Simard, un candidat vedette espéré par l'Outaouais qui tentera finalement sa chance dans... Rosemont.

La Gaspésie: mécontente mais encore rouge

Bernard Descôteaux

LA GASPÉSIE votera rouge le 25 septembre, peu de Gaspésiens en doutent même si dans la péninsule un peu tout le monde est mécontent. Mécontent du chômage, mécontent d'une pêche trop peu abondante, mécontent de la loi 178.

Péquistes comme libéraux s'entendent pour le dire, les premiers en espérant que ce mécontentement les aidera, si ce n'est à arracher au moins un comté, à tout au moins rallier leur parti laissés exsangues au lendemain de la défaite de 1985.

Danielle Doyer, la candidate péquiste dans Gaspé, ne cache pas qu'elle mise sur l'insatisfaction des anglophones, des pêcheurs, mais aussi d'un peu tout le monde, fatigué qu'on est, dit-elle, d'être toujours « un astérisque au bas des pages » dans les politiques gouvernementales où on indique que pour la Gaspésie ce sera pour plus tard.

Pour les anglophones, l'insatisfaction est évidente et elle se retournera à coup sûr contre le député, André Beaudin, qui n'est que trop conscient du problème, même si la majorité de 4,000 voix obtenue en 1985 contre un ministre, Henri Lemay, est fort confortable.

Un anglophone sur deux pourrait manifester son mécontentement d'une façon ou d'une autre, admet Weston White, le président de CASA (Committee for Anglophone Social Action) qui dit recevoir quantité d'appels de concitoyens qui cherchent conseil sur l'attitude à adopter.

Rien n'a substantiellement changé depuis que Robert Bourassa a été chahuté au mois d'avril à Gaspé, observe ce jeune animateur social qui rappelle que le premier ministre leur avait alors présenté la loi 142 sur l'accès des soins de santé en anglais comme un « cadeau » qui compenserait pour la loi 178. On le cherche toujours ce « cadeau », dit-il. Si le plan d'implantation de la loi a bien été adopté, rien de palpable n'aurait été fait faute de crédits.

La communauté des 14,000 anglophones de la Gaspésie qui se concentre dans Gaspé et le comté voisin de Bonaventure n'en veut pas à ses députés. « À 90 %, on serait plutôt content d'André (Beaudin) et de Gérard D. (Levesque) », dit M. White qui croit que le problème est Robert Bourassa qui, depuis le début de la campagne électorale, n'a manifesté à son avis aucune volonté de renouer.

Les anglophones de Gaspésie sont libéraux, mais sont un peu comme « l'amoureux dont la blonde va voir d'autres gars et qui n'est plus sûr d'être encore dans la photo », dit-il, ajoutant que l'on attend un signal clair.

Ce signal, André Beaudin essaie de le donner du mieux qu'il peut. N'ayant pas l'autorité qui a permis à Gérard D. Levesque de choyer son comté de Bonaventure au point de faire fuir ses adversaires péquistes, il n'a pas de chance à prendre avec ses 4,000 électeurs anglophones à qui il rappelle que le risque qu'ils prennent est d'aider le PQ. Deux abstentions équivalent à un vote pour le PQ, dit-il.

Pour le Parti québécois, il y a là un motif d'espoir car en 1976, les anglophones avaient donné une leçon au Parti libéral en votant massivement

pour l'Union nationale et faisant élire l'abbé Lemoignan. Toutes choses n'étant pas égales, il reste qu'il y a une conjonction de facteurs de nature à encourager le PQ, note le candidat péquiste de 1976, Jules Bélanger, qui pointe du doigt le secteur des pêches.

Pour les pêcheurs et les travailleurs en usine, la situation est très difficile, sinon pénible. Le creux de la vague que l'on connaît est sans précédent, reconnaît le ministre Marc-Yvan Côté qui, à titre de ministre du Développement régional et organisateur pour les comtés de l'Est, surveille la situation.

L'industrie de la pêche est par nature cyclique, mais on assiste à une rupture des stocks de poissons de fond qui se double d'une baisse des prix. Lorsque la ressource est abondante comme l'est la crevette, les prix sont tellement bas que les crevetiers de Rivière-au-Renard ne sont plus sortis depuis le 27 juillet.

Les pires contrecoups de ce creux de vague sont pour les travailleurs qui, dit Jules Bélanger, « ne font plus leurs timbres », suivant la vieille expression qui rappelle qu'il faut avoir travaillé au moins dix semaines pour avoir droit à des prestations d'assurance-chômage. La perspective, c'est l'aide sociale.

Le phénomène est plus que cyclique, reconnaît Marc-Yvan Côté. « On ne reverra pas les années d'or », dit-il affirmant que les solutions sont plus à moyen terme, du côté de la zone des 200 milles à laquelle les pêcheurs québécois n'ont pas accès.

La situation échappe au pouvoir politique, affirme André Beaudin qui espère que les électeurs le comprendront. Question de prendre ses précautions, il a obtenu de Marc-Yvan Côté l'octroi de subventions en pleine campagne électorale pour une usine de troisième transformation du poisson et la construction de deux crevetiers.

Ne pas prendre de chance est la règle d'or du ministre Côté qui y a vu aussi dans le comté voisin de Matane, où, depuis 1932, aucun libéral n'a réussi à obtenir deux mandats. Jusqu'à voici une semaine, le député Claire-Hélène Hovington risquait d'y passer, convient le ministre qui croit que le projet de scierie de Cap-Chat

aura rétabli les choses.

Les mécontents étaient nombreux de ce côté. La scierie, on l'attendait depuis 1975 et on la voulait au point de réussir à mettre de côté les anciennes chicanes de village entre Cap-Chat et Sainte-Anne-des-Monts.

Ignorer cette volonté populaire aurait représenté un gros risque. En 1985, Claire-Hélène Hovington avait obtenu sa majorité de 2,055 voix en très large partie dans ce secteur du comté qui, d'une élection à l'autre, ne s'est jamais gêné pour aller d'un parti à l'autre.

La population de Cap-Chat a été échaudée tellement de fois qu'elle pourrait toutefois ne pas vouloir mettre tous ses oeufs dans le panier libéral, croit Roch-Yves Simard, l'organisateur du PQ dans Matane. On se méfierait car des fils restent encore à attacher du côté d'Ottawa. Ce n'est pas en vain que le ministre Côté y est allé d'une invitation à voter du bon bord, dit-il.

La méfiance est un argument que fera valoir le Parti québécois qui croit que même dans la ville de Matane, les libéraux ne doivent rien prendre pour acquis. Le projet de papeterie est devenu une réalité, mais de plus en plus on réalise que c'est un demi-projet. « La papeterie est devenue en réalité un pâtisseries », note M. Simard qui soutient qu'une fois le compte fait il n'y aura guère plus d'emplois avec le projet. Donohue qu'il y en avait avant en raison des réaménagements qu'a entraînés ce projet en aval dans les forêts et dans les scieries.

L'histoire de la Gaspésie est à l'image de ces projets. Les méga-projets, c'est pour les autres, dit M. Simard alors que Danielle Doyer demande pourquoi les Gaspésiens devraient accepter un taux de chômage deux fois plus élevé que la moyenne du Québec.

« Les gens de Matane ne s'attendent pas à des projets comme Alouette », disait Marc-Yvan Côté aux gens de Cap-Chat, un peu gêné de n'avoir que 70 emplois à leur offrir quelques heures à peine après en avoir donné un projet de \$ 1.1 milliard à Sept-Îles.

Un projet qui pourra donner du travail aux Gaspésiens qui auront alors à s'expatrier moins loin que la Baie James ou l'Algérie pour trouver du travail, a fait observer de son côté Robert Bourassa, réalisant du même coup que c'était-là bien mince consolation.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5

Fax: (514) 934-1246
Tél.: 05-268656
Tél.: (514) 934-0272

LIRE
LITTÉRATURE

VOIR
FILM

ÉCOUTER EN ALLEMAND
MUSIQUE

C'est facile!
AVEC LE
GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL

COURS D'AUTOMNE
du 11 septembre au 21 décembre

Mini-cours pour débutants:
du 6 oct. au 25 nov.

Cours de théâtre:
du 18 oct. au 8 déc.

Renseignements: 499-0918

GOETHE-INSTITUT

418, rue Sherbrooke est
(Métro Sherbrooke)

MAISONS D'ENSEIGNEMENTS

Pour renseignements:
Christiane Legault 842-9645

ATELIER DE DÉVELOPPEMENT ÉMOTIVO-RATIONNEL

Ader 1: S'aider soi-même par le contrôle des émotions. D'où viennent vos émotions? Comment contrôler: anxiété, colère, culpabilité, déprime et stress.

12 rencontres de 3h00
Débutant lundi 18 sept. de 13h00 à 16h00 ou de 19h00 à 22h00. Mardi, mer., 19h30 à 22h30
Nombre de places limité.

Coût: \$185.
(incluant matériel pédagogique)

Pour info et inscription,
lundi: Gilles Lortie, 482-1485; mardi: Jean-François Morin; mer.: Bruno Chèvrefils, 842-0236
(Animateurs certifiés par le Centre interdisciplinaire de Mtl.)

Direction du perfectionnement
Module culture et société

Service d'évaluation linguistique (SEL)

- Conception de tests écrits et oraux (français, anglais, langues étrangères)
- Consultation: études de besoins, élaboration de stratégies de perfectionnement, etc.
- Passation sur place et à distance; correction rapide et efficace
- Formation à l'administration des tests conçus et à leur correction

Un service **SUR MESURE** d'évaluation linguistique destiné aux organismes (publics, parapublics, privés, etc.), aux entreprises ainsi qu'au grand public.

Le SEL de la Télé-université

Des spécialistes en système d'évaluation de la performance linguistique à l'oral et à l'écrit.

Renseignements:

Université du Québec

Télé-université

Service d'évaluation linguistique, Télé-université
4835, avenue Christophe-Colomb, Montréal, Québec H2J 4C2

Téléphone (514) 522-3540 postes 252 et 224

Télécopieur: (514) 522-3608



LES COURS DE L'ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

Une occasion unique d'élargir le champ de ses connaissances et d'acquérir des crédits universitaires tout en demeurant chez soi

Automne 1989
Les cours offerts seront:

• THL-11800-MATTHIEU, MARC ET LUC - LES ÉVANGILES

SYNOPTIQUES (3 CR.)

Professeur: Pierre-René Côté

Frais d'inscription: 125 \$

• GRC-18353 - LA CIVILISATION GRECQUE (3 CR.)

Professeur: Jacques Desautels

Frais d'inscription: 125 \$

• GUI-18714 - INVESTISSEMENT IMMOBILIER (3 CR.)

Professeur: Dominique Achour

Frais d'inscription: 135 \$

Les frais d'inscription comprennent les droits de scolarité, les frais de matériel pédagogique et les frais de matériel didactique.

DÉBUT DES COURS: semaine du 11 septembre 1989

Possibilité de s'inscrire à titre d'étudiant libre (pour les personnes qui désirent acquérir des crédits universitaires) ou d'auditeur (pour les personnes qui ne désirent pas acquérir de crédits universitaires).

Les personnes intéressées par un ou plusieurs de ces cours et qui désirent recevoir les documents d'information sont priées de communiquer avant le 19 septembre 1989.

ENSEIGNEMENT TÉLÉVISÉ

Bureau 342

Pavillon Félix-Antoine-Savard

Université Laval, Québec G1K 7P4

Tél.: (418) 656-7883 (à frais virés)

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, SAMEDI 9 SEPTEMBRE

LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE

CIÉL MF

PRÉSENTE À 22:00

- concert 8 & 11 (Scarlatti/Avison)
- quintette pour guitare et cordes no. 3 (Boccherini)
- concert op. 9 no. 8 & op. 10 no. 8 (Albinoni)
- sextuor en mi bémol (Pleyel)
- extr. allegro du quatuor à cordes K. 464 (Mozart)

DEMAIN SOIR, 22:00

- concerto pour piano no. 1 (Beethoven)
- symphonie no. 34 (Mozart)
- concert pour piano nos. 1-2, K. 37 & 39 (Mozart)
- suite pour orch. BWV 1069 en ré (J.S. Bach)

ciel 98.5

RENSEIGNEMENTS: 527-8321

UN DON À
CARE CANADA
POUR UNE EAU
PLUS SAINE

CARE

CARE Canada, 1312 Bank, Ottawa K1S 5H7

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Berri rejette le projet de réformes

BEYROUTH (AFP) — Le chef du mouvement chiite Amal, Nabih Berri, a rejeté aujourd'hui, au nom du Front national, coalition des partis libanais pro-syriens dont la création n'a pas été formellement annoncée, le projet de réformes politiques au Liban proposé par le triumvirat arabe. « Nous refusons ce projet. Nous n'acceptons que l'abrogation du confessionnalisme politique et une rotation (à la présidence de l'État) pour une période transitoire », a déclaré M. Berri dans un entretien avec la presse. La presse arabe avait récemment publié un document élaboré par le triumvirat (Arabie Saoudite, Maroc, Algérie), prévoyant des amendements au système politique libanais, qui répartit les principales charges de l'État selon les communautés et réserve notamment la présidence de la République à un chrétien maronite.

Un vice-président soviétique en Chine

MOSCOU (Reuter) — Le vice-président soviétique Anatoli Loukianov se rendra en visite officielle en Chine du 11 au 18 septembre, a annoncé hier un porte-parole du ministère des Affaires étrangères. Le président Mikhaïl Gorbatchev s'était rendu à Pékin en mai, mettant ainsi fin à 30 ans de brouille entre les deux puissances communistes. Après la répression brutale par les autorités chinoises du mouvement démocratique, début juin, M. Gorbatchev avait exprimé sa préoccupation.

Relance du dialogue en Tunisie

TUNIS (Reuter) — Le dialogue entre l'opposition et le gouvernement, rompu depuis les élections législatives d'avril, va reprendre et porter sur la démocratisation et les choix politiques, économiques et sociaux du pays. « Nous allons, en relation avec tous les partis d'opposition, prendre les mesures qui s'imposent pour que l'expérience démocratique se poursuive sans dérapage », a déclaré à Reuter le premier ministre tunisien Hedi Baccouche. Depuis les élections législatives d'avril dernier qui avaient donné tous les sièges au Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD) au pouvoir, au moins trois des six partis d'opposition légaux ont pris leurs distances à l'égard du pouvoir. Le désenchantement de l'opposition s'est encore accentué récemment avec les augmentations des prix des produits alimentaires de première nécessité et l'emprisonnement du militant politique Djalloul Azzouna, accusé d'atteinte à la dignité du chef de l'État.

Perquisitions à Prague

PRAGUE (AFP) — Plusieurs dizaines de kilos de documents écrits, une machine à écrire et un appareil téléphonique ont été saisis au cours d'une perquisition jeudi soir au domicile de deux opposants connus au régime tchécoslovaque, Petr Uhl et son épouse Anna Sabatova, ont annoncé ces derniers hier. Officiellement, cette perquisition, opérée pendant plus de six heures par sept policiers, était motivée par une enquête ouverte début 1987 contre un ami de ce couple d'opposants, Petr Pospichal, signataire comme eux de la Charte 77 pour la défense des droits de l'homme. Les policiers se sont particulièrement intéressés aux documents de l'agence de presse VIA, à laquelle collabore M. Uhl, et qui réunit des mouvements « indépendants » de plusieurs pays de l'Est, ainsi qu'à ceux de la Charte 77, ont-ils précisé. Une autre perquisition, touchant un militant de l'Association pacifiste indépendante (NMS), Jiri Benes, a été opérée le même jour à Prague, a-t-on ajouté de même source.

Attentat à Trinidad

PORT OF SPAIN (AFP) — L'épouse du président de Trinidad et Tobago, Noor Hassanali, est sortie indemne d'un attentat commis dans la nuit de jeudi à hier lors de son retour à la résidence présidentielle, a rapporté hier la radio publique à Port of Spain. L'automobile, que Mme Zalayhar Hassanali conduisait seule, a été attaquée peu après son entrée dans la résidence par des hommes armés qui ont fait éclater le pare-brise. Le chauffeur d'une voiture d'escorte a cependant été blessé par balles et trois des pneus ont explosé. La police s'est déclarée déconcertée par la tentative d'assassinat. Noor Hassanali, haut magistrat en retraite, assure la présidence des îles jumelles des Antilles, Trinidad et Tobago, depuis deux ans et demi.

Trois Palestiniens blessés

JÉRUSALEM (AFP) — Trois Palestiniens, dont deux enfants de neuf et 13 ans, ont été blessés hier par des tirs de militaires israéliens lors de la dispersion de manifestations à la sortie des mosquées dans la bande de Gaza occupée, a-t-on appris de source palestinienne. Par ailleurs, des unités israéliennes appuyées par des hélicoptères d'observation ont procédé à l'aube à une opération de ratissage dans le village de Beit Dajan, près de Naplouse, en Cisjordanie occupée, a-t-on appris de source militaire. Plusieurs dizaines de Palestiniens soupçonnés d'être des membres des « groupes de choc » de l'Intifada ont été arrêtés au cours de cette opération, a-t-on indiqué de même source.

Skubiszewski veut établir avec Moscou des relations « mutuellement avantageuses »

Mazowiecki nomme deux nouveaux ministres

AFP et Reuter

VARSOVIE (AFP) — Le professeur de droit international Krzysztof Skubiszewski, qui s'est vu confier le portefeuille du ministère des Affaires étrangères par le nouveau premier ministre polonais, Tadeusz Mazowiecki, entend établir des relations « mutuellement avantageuses » avec Moscou en tenant compte des « nécessités géopolitiques » propres à la Pologne, a-t-il déclaré hier au cours d'un entretien avec l'AFP.

« La Pologne doit respecter les nécessités géopolitiques et chercher à établir avec l'Union soviétique une coopération mutuellement avantageuse », a dit le chef de la diplomatie polonaise dans une allusion directe aux implications qui découlent pour les Polonais de leur appartenance au Pacte de Varsovie, l'alliance militaire des pays de l'Europe de l'Est.

Le ministre, qui a adhéré à Solidarité le 16 octobre 1980, a d'autre part déploré « l'indifférence » que manifestent, selon lui, les pays occidentaux à l'égard de son pays.

« L'Occident ne cesse d'exprimer sa satisfaction de ce qui se déroule en Pologne mais n'a fait aucun geste concret à son égard », a dit le ministre qui faisait visiblement allusion aux réticences de certains pays occidentaux à accorder d'importants crédits à Varsovie pour redresser une économie délabrée.

Après avoir indiqué qu'il « n'était pas un homme politique professionnel », le professeur Skubiszewski a

poursuivi qu'il « n'avait nullement l'intention de procéder à une purge » dans les rangs de la diplomatie polonaise.

« Une rotation des cadres est cependant nécessaire afin de libérer notre diplomatie des carcans idéologiques (marxistes-léninistes). Les cadres doivent être choisis en fonction des seuls critères de loyauté et de compétence », a ajouté le ministre en précisant que, quant à lui, il « connaissait parfaitement son domaine » (le droit international).

La « méfiance » qu'éveille au sein du Comecom (marché commun des pays de l'Europe de l'Est) « l'évolution de la démocratie » en Pologne comporte « des risques » pour le pays, a encore dit le ministre, en se refusant à en préciser la nature.

M. Skubiszewski a réintégré les rangs de Solidarité après la « relégation » du syndicat en avril dernier. Il se déclare catholique, ce qui, dit-il, « n'est pas un signe distinctif » dans un pays où la population est croyante à 95 %.

Depuis 1984, le professeur Skubiszewski représente l'épiscopat polonais au Forum Pologne-RFA (organisation indépendante du pouvoir regroupant des hommes politiques, des syndicalistes, des intellectuels des deux pays dont la tâche consiste à rapprocher Polonais et Allemands).

Pour sa part, le premier ministre Mazowiecki a poursuivi hier la formation de son gouvernement, avec la nomination du communiste Mar-

cin Swieicki au poste de ministre du Commerce extérieur et du militant de Solidarité rurale Artur Blazas au poste de ministre sans portefeuille chargé du Développement agricole.

Simultanément, le président Wojciech Jaruzelski a nommé Wladyslaw Baka à la présidence de la Banque nationale. Membre du bureau politique du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), M. Baka est partisan d'une politique monétaire stricte, à l'occidentale. Il avait déjà occupé le poste de président de la Banque nationale de 1985 à 1988.



Le nouveau ministre polonais des Affaires étrangères, Krzysztof Skubiszewski.

Difficiles résolutions au sommet des non-alignés

BELGRADE (AFP) — Les chefs d'État et de gouvernement des non-alignés ont adopté hier à Belgrade, à l'issue du neuvième sommet du mouvement, une série de résolutions politiques et économiques portant notamment sur les conflits régionaux et la dette.

Certains de ces textes, dont la résolution sur l'Irak-Iran, le Liban, la Palestine et l'Amérique centrale, ont suscité de vifs débats.

— Irak-Iran : le texte édulcoré, après l'échec de la tentative de médiation du secrétaire général de l'ONU Javier Perez de Cuellar de relancer des négociations indirectes à Belgrade, soutient néanmoins ces efforts.

— Liban : malgré les efforts de certains pays arabes modérés, la présence syrienne n'a pas été condamnée puisque le texte ne demande que le retrait des troupes israéliennes. Les non-alignés se sont félicités de la décision du comité tripartite arabe (Maroc, Algérie, Arabie Saoudite) de reprendre sa mission de paix.

— Palestine : finalement, le projet de document commun sur le Moyen-Orient et la Palestine a donné lieu à deux textes distincts. Celui sur le Proche-Orient, intitulé « Le conflit arabo-israélien », condamne fermement le sionisme, notion introduite sur l'insistance du leader de l'OLP Yasser Arafat malgré les réticences de plusieurs pays.

Concernant la question palestinienne proprement dite, les non-alignés ont soutenu l'idée d'une conférence internationale et ont apporté leur appui au soulèvement populaire dans les territoires occupés.

Près de 30 ans après leur premier sommet dans la capitale yougoslave, les non-alignés ont pris à Belgrade un bain de jouvence, mais cette cure de modération et de réalisme yougoslave n'a pas balayé toutes les traces du passé.

Pour la présidence yougoslave, qui s'est efforcée tout au long de la préparation et du déroulement de cette neuvième grand-messe des 102 membres du mouvement des non-alignés de faire prévaloir une nouvelle orientation plus pragmatique, le sommet

« constitue une bonne base pour que le mouvement s'adapte aux défis de notre temps », comme l'a dit le président Janez Dvorsnek.

Mais la Yougoslavie a dû essayer une déconvenue alors que les lampions n'étaient pas encore éteints. Le bureau du sommet a décidé après d'âpres débats qui ont retardé sa clôture, d'attribuer la prochaine conférence ministérielle au Ghana, considéré comme un des durs du mouvement. On ne cachait pas sa déception en privé du côté yougoslave, où l'on aurait préféré voir aboutir la candidature du Venezuela.

Le débat n'était pas purement académique dans la mesure où le pays hôte est en mesure d'orienter les débats, comme l'a montré ce sommet. En outre, la conférence ministérielle, qui aura lieu en 1991, aura à décider du lieu du prochain sommet dans trois ans.

Certains craignent que le choix du Ghana n'augmente les chances d'un des plus radicaux du mouvement, le Nicaragua, d'obtenir la prochaine présidence contre l'autre candidat officiel, l'Indonésie, qui, elle, appartient au clan des « modérés ».

Le sommet a certes innové en adoptant une déclaration relativement courte, d'où la polémique est largement absente. Les États-Unis, cible traditionnelle dans ce genre de réunions, n'y sont mentionnés que deux fois et sans intention critique à propos des bénéfices de la détente Est-Ouest et du désarmement.

Mais, si la déclaration finale traduit la volonté de changement imprimée par la présidence, et d'ailleurs soutenue par une majorité des participants, la pléthore de résolutions et de textes qui l'accompagnent traduisent les difficultés qui subsistent et la persistance d'une approche moins consensuelle.

Ainsi, le texte sur l'Amérique centrale critique vivement Washington et les Palestiniens ont obtenu d'inclure une condamnation du « sionisme et de ses pratiques » dans celui consacré au conflit israélo-arabe. Ce mot ne figure pas dans la déclaration finale.

BOURGGAULT À LIRE AVANT D'ÉLIRE

UN LIVRE QUI VA RESTER QUAND LES ÉLECTIONS SERONT PASSÉES!

Stanké



En vente partout

280 pages
15,95\$

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Professeur adjoint de français

Le département est à la recherche d'un professeur adjoint de français se spécialisant en littérature québécoise et s'intéressant en outre à un ou plusieurs des domaines suivants: cinéma, critique féministe européenne, littérature française contemporaine ou littérature d'enfance ou de jeunesse. Doctorat et publications dans le(s) domaine(s) de spécialisation exigés. Expérience dans l'enseignement un avantage. Poste menant à la permanence. Entrée en fonction: 1er juillet 1990.

Conformément aux exigences de l'immigration canadienne, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. L'Université de Calgary a une politique d'équité en matière d'emploi et invite toutes les personnes qualifiées, y compris les femmes, les autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles, à poser leur candidature.

Les candidats sont priés d'adresser leur demande, accompagnée d'un curriculum vitae, et de faire envoyer trois lettres de recommandation, à:

Professor D. C. Walker, Directeur
Department of French, Italian and Spanish
The University of Calgary
2500 University Drive N.W.
Calgary, Alberta T2N 1N4



Les candidatures seront reçues jusqu'au 1er décembre 1989.

La Société canadienne du sida, un organisme non gouvernemental à but non lucratif représentant les organismes communautaires de lutte contre le sida partout au Canada, est à la recherche d'un:

RESPONSABLE DE LA LEVÉE DE FONDS

pour son projet visant à aider ses organismes en Ontario. Ce poste, basé à Ottawa, demande à ce que le ou la candidat(e) sollicite des dons à travers la province et travaille de concert avec les groupes locaux en vue d'élaborer leurs stratégies en matière de levée de fonds.

Le ou la candidat(e) idéal(e) devra posséder de l'expérience dans le domaine de la levée de fonds au sein des organismes à but non lucratif aux niveaux local et provincial ou au niveau national. Le ou la candidat(e) devra également posséder une certaine expérience dans le domaine des organismes communautaires. Une bonne maîtrise de la langue anglaise parlée et écrite est requise.

La Société canadienne du sida offre un milieu de travail positif, souple, et non-discriminatoire. Ce poste offre également à la personne recherchée d'excellentes perspectives pour apprendre et s'épanouir sur les plans personnel et professionnel.

Si vous désirez poser votre candidature, veuillez nous faire parvenir votre curriculum vitae avant le 25 septembre 1989 à l'adresse suivante:



La Société canadienne du sida
170, avenue Laurier ouest, pièce 1101
Ottawa (Ontario)
K1P 5V5

TRADUCTEUR(TRICE) (ANGLAIS / FRANÇAIS)

No de compétition: FA89E0699-001-LD

EDMONTON — Lieu de travail: Edmonton — Voici une occasion unique pour un traducteur professionnel de se joindre à une petite équipe de traducteurs dans un secteur en pleine croissance en Alberta. Vous serez appelé à traduire de l'anglais au français des textes de toute nature, dont des rapports de recherche scientifique et technique fort complexes, et à faire la révision et la correction d'épreuves des textes traduits par des pigistes. Des travaux urgents exigent que vous puissiez travailler efficacement sous pression et que vous puissiez vous adapter à des heures de travail irrégulières. Vous travaillerez en étroite collaboration avec des membres du personnel cadre du gouvernement, dans un milieu professionnel enrichissant. **Compétences exigées:** diplôme universitaire en traduction et plusieurs années d'expérience à des postes de responsabilité croissante.

Salaires: 33 780 \$ — 42 348 \$

Date limite: 22 septembre 1989

3 Affaires Fédérale et Intergouvernementale.

Veuillez faire parvenir une formule d'application ou résumé mentionnant le numéro de compétition, à:

Bureau d'emploi du Gouvernement d'Alberta
4e étage, Place Kensington
1011 — 109e Rue
Edmonton, Alberta
T5J 3S8

HÔPITAL SAINTE-JUSTINE

Centre hospitalier universitaire ultra-spécialisé est à la recherche d'un(e)

Coordonnateur(trice) (famille, enfance, jeunesse) pour la direction de la santé communautaire

Sommaire des responsabilités

Sous l'autorité du directeur de la santé communautaire, le(la) coordonnateur(trice) dirige les professionnels concernés par les activités de santé communautaire en famille, enfance et jeunesse.

Le(la) coordonnateur(trice) doit s'assurer du développement d'une expertise de pointe en matière de prévention et de promotion de la santé pour ces clientèles.

Sommaire des exigences

- Détenteur d'un diplôme universitaire de deuxième cycle en santé communautaire ou l'équivalent de par l'expérience pertinente
- Avoir une solide expérience en famille, enfance, jeunesse axée sur une approche de santé communautaire
- Avoir occupé un poste de gestion
- Leadership
- Facilité de communication et capacité de travailler en équipe
- Pouvoir s'exprimer en français et en anglais

Sommaire des conditions

- Poste cadre permanent à temps complet
- La rémunération sera fixée selon les normes en vigueur dans le réseau du ministère de la Santé et des Services sociaux (classe 14).

Offre de service

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant 16 h le 22 septembre 1989 à: Pierre Simpson, Adjoint au directeur, Direction des ressources humaines, Hôpital Sainte-Justine, 3175, Côte Sainte-Catherine, Montréal (Québec) H3T 1C5.

Le Centre d'accueil Domrémy-Montréal, le plus important centre de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes, désire s'adjoindre un:

Chef des ressources matérielles et auxiliaires

À ce poste cadre, vous assumerez la coordination et le contrôle des activités reliées au service alimentaire, à la sécurité, aux communications ainsi qu'à l'entretien et au fonctionnement des ressources matérielles.

Vous possédez trois années d'expérience pertinente dans le réseau du M.S.S.S. Avec votre dynamisme et votre sens de l'organisation, votre carrière a connu une progression constante. Le travail sous pression vous stimule et vous êtes très à l'aise en équipe. Votre leadership et vos qualités de coordonnateur de projets seront très appréciés. De plus, nous comptons sur votre grande autonomie et votre vision stratégique.

Votre rémunération sera conforme aux politiques salariales du M.S.S.S. pour un poste de classe 9.

Les personnes intéressées devront soumettre leur candidature accompagnée d'un curriculum vitae avant le 23 septembre 1989, au:

Centre d'accueil

DOMRÉMY-MONTRÉAL

Bureau du personnel,
10140, rue Lajeunesse, Montréal (Québec) H3L 2E2.

Ce poste est également ouvert aux hommes et aux femmes. Seules les personnes dont la candidature sera retenue recevront un accusé de réception.



The University
of Western Ontario
Le Département de Français

Poste en Linguistique Française

Le Département de français, The University of Western Ontario, est à la recherche d'un professeur avec spécialisation en linguistique française et des compétences particulières dans au moins un des domaines suivants: dialectologie, syntaxe et morphologie, linguistique appliquée. Ce poste sera au niveau de professeur adjoint et pourrait mener à la permanence. Seuls seront considérés les candidats ayant un Ph.D. en linguistique ou un diplôme équivalent dans le même domaine et ayant déjà publié dans leur domaine de spécialisation. Il s'agira d'enseigner la langue et la linguistique françaises au niveau du B.A. et éventuellement dans le cadre de nos programmes du M.A. et du Ph.D. Envoyer curriculum vitae avec le noms de trois personnes pouvant fournir des références avant le 5 novembre 1989 à:

Dr. L.H. Forsyth
Directrice intérimaire
Department of French
The University of Western Ontario
London, Canada N6A 3K7

Date d'entrée en fonctions: le 1^{er} juillet 1990.

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, cette annonce s'adresse en premier lieu aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

La Fédération des coopératives d'habitation de l'Outaouais est à la recherche d'une personne apte à relever des défis pour assumer le poste de

DIRECTEUR GÉNÉRAL

EXIGENCES:

Le titulaire de ce poste:

- détient un diplôme universitaire en administration des affaires, ou toute autre formation pertinente.
- possède une expérience minimale de trois (3) ans dans un poste de gestionnaire de niveau cadre supérieur.
- possède des qualités de leadership et de communication, de même que des aptitudes à la planification stratégique.
- jouit d'un bon sens de l'organisation, fait preuve d'analyse et de synthèse.
- est en mesure de se déplacer dans la région et à l'extérieur.

Une expérience dans le mouvement coopératif, particulièrement en habitation, et la connaissance des programmes d'habitation de la SCHL et de la SHQ seraient un atout.

Nous offrons un salaire et des avantages sociaux intéressants.

Faire parvenir votre c.v. avant le 19 septembre au:

12 Bagot
Hull, Québec
J8X 4E1

VÉRIFICATEURS (taxe de vente fédérale)

L'ENTREPRISE:

Une firme de consultants en gestion et fiscalité (taxe sur les marchandises), agressive, innovatrice, en pleine croissance, ayant comme clients un vaste éventail d'industries à travers le Canada.

OBJECTIF PRINCIPAL:

Participer à la réussite financière de nos clients.

LES CANDIDATS:

Les personnes choisies posséderont un diplôme en comptabilité et un minimum de deux ans d'expérience en vérification. Personnes particulièrement énergiques, ayant des attentes au-dessus de la moyenne, elle seront parfaitement bilingues (anglais-français) et axées sur les résultats.

LE POSTE:

Vérification de la taxe de vente sur les marchandises pour le compte de nos clients.

LA RÉMUNÉRATION:

60 000 \$ à 70 000 \$ par année, plus bonus et bénéfices, ainsi que la satisfaction de gagner.

Pour obtenir une entrevue confidentielle, faire parvenir votre résumé de carrière à:

Linda M. Farha
Vice-présidente, Finance et administration
SHEAMUS J. MACLEAN & ASSOCIATES INC.
21 St. Clair Avenue East
Toronto, Ontario
M4T 1L9

CONSEILLER(ÈRE) EN NÉGOCIATION COLLECTIVE (INDEMNITÉS)

Un(e) conseiller(ère) en négociation collective chargé(e) de travailler pour les membres de la Coopérative de négociation collective de l'ACPU. Le(la) candidat(e) détient un diplôme universitaire, possède l'expérience pertinente, a des connaissances en matière de salaires et d'avantages économiques, possède de bonnes qualités d'organisation, est capable de travailler au sein d'une équipe et est bilingue. Le poste exige des déplacements. Parmi les responsabilités à assumer, le(la) titulaire devra travailler avec des universitaires dans le secteur des négociations collectives, organiser des conférences et des ateliers, veiller à la cueillette, la tenue, l'analyse et la diffusion de renseignements sur la négociation collective et aider au règlement des griefs. Le(la) candidat(e) retenu(e) doit savoir travailler avec des ordinateurs personnels et sera appelé(e) à utiliser un logiciel d'extraction de données personnalisé. Le traitement offert varie de \$40,000 à \$50,000. Les femmes et les minorités sont encouragées à poser leur candidature.

S'il-vous-plait faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 septembre 1989 à l'attention de:

Gordon Piché
Secrétaire général intérimaire
Association canadienne des professeurs d'université
294, rue Albert
Pièce 308
Ottawa (Ontario)
K1P 6E6

Vice-recteur-trice à l'enseignement et à la recherche

Poste de cadre supérieur

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT) sollicite des candidatures pour le poste de vice-recteur-trice à l'enseignement et à la recherche.

L'établissement

L'UQAT offre une trentaine de programmes du premier cycle et trois au niveau des études supérieures. Elle compte 650 étudiants et étudiantes à temps complet et près de 1500 à temps partiel. En plus du campus principal de Rouyn-Noranda, elle regroupe neuf campus régionaux sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue; 60 professeurs oeuvrent dans les programmes d'enseignement et de recherche.

Fonctions

Le vice-recteur-trice à l'enseignement et à la recherche relève du recteur. Il assure les responsabilités générales de planification, d'organisation, de coordination et de contrôle des activités d'enseignement et de recherche en fonction des orientations et des objectifs de développement de l'Université.

Plus particulièrement

- Il est responsable des travaux d'analyse des besoins et voit à l'établissement des priorités de développement dans les différents secteurs d'enseignement et de recherche pour l'UQAT;
- Il voit à l'élaboration, à la modification, à l'évaluation, à la suppression et à l'administration des programmes d'enseignement, selon les modalités en vigueur;
- Il voit à la définition des programmes de recherche, à leur évaluation ainsi qu'à la préparation d'un plan annuel de recherche;
- Il voit à la planification détaillée de l'organisation de l'enseignement et de la recherche ainsi qu'à l'implantation de nouvelles unités administratives;
- Il voit à l'application des régimes des études à l'UQAT et à la tenue du dossier étudiant;
- Il effectue toute autre tâche que lui confie le recteur.

Début de l'emploi: 1er novembre 1989

Exigences:

Le ou la titulaire du poste devra détenir un diplôme universitaire de troisième cycle ou l'équivalent et avoir fait ses preuves comme gestionnaire universitaire et comme professeur-chercheur.

*** Conformément aux lois et règlements en vigueur, ce poste s'adresse aux citoyens et aux résidents permanents du Canada. ***

Les candidatures doivent être reçues avant le lundi 18 septembre 1989 à 17h00, à l'adresse suivante:

M. Jean Turgeon, Secrétaire général
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue
42, Mgr Rhéaume Est, Rouyn-Noranda (Québec), J9X 5E4
Tél.: (819) 762-0971 Fax: (819) 762-0971, poste 520

Université du Québec
en Abitibi-Témiscamingue

Directeur(trice) des communications

Le Musée du Québec est à compléter une consolidation de sa mission institutionnelle au plan national et international. Grâce à un agrandissement majeur qui sera complété en 1991, il confirmera sa position d'établissement culturel de tout premier rang. Dans cette perspective, la direction générale souhaite combler le poste de directeur(trice) des communications.

LA FONCTION

À la tête d'une équipe de 4 professionnels, la personne choisie accèdera au comité de direction de l'institution. Elle aura pour responsabilités principales l'élaboration de la communication stratégique avec les divers publics cibles, la coordination de la publicité institutionnelle, la communication événementielle, la production imprimée et électronique, la recherche marketing ainsi que la gestion budgétaire et des ressources humaines.

LES EXIGENCES

De formation universitaire appropriée (communication, administration), la personne recherchée possède déjà un sens du leadership éprouvé ainsi qu'une expérience de la planification, de la direction et du contrôle d'un service de communications responsable de la gestion d'opérations complexes à court et à long terme. La familiarité avec la science muséologique ainsi qu'une expérience de travail au plan international constituent des atouts additionnels. La maîtrise du français et de l'anglais est également un prérequis ferme.

LA MARCHÉ À SUIVRE

Les candidats(tes) intéressés(es) à soumettre leur candidature doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 15 septembre 1989, à l'attention de:

Secrétaire général
Musée du Québec
1, avenue Wolfe-Montcalm
Parc des Champs-de-Bataille
Québec (Québec)
G1R 5H3

Le niveau de rémunération est en conformité avec celui des postes-cadres de l'administration publique québécoise.

MUSÉE DU QUÉBEC

Le Musée du Québec est subventionné par le ministère des Affaires culturelles du Québec.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

POUR OBTENIR DES CANDIDAT(E)S DE QUALITÉ UTILISEZ LES CARRIÈRES ET PROFESSIONS DU

DEVOIR
842-9645

guérin éditeur

CHERCHONS
PROFESSEUR DE BIOLOGIE

pour traduire un livre de SCIENCES BIOLOGIQUES.

Passer au bureau pour prendre des pages modèles en vue d'une soumission de prix pour la traduction de l'anglais au français.

Guérin Éditeur Ltée
4501, rue Drolet
Montréal, QC

Demander: Nicole Bourget
(842-3481)

guérin éditeur

CHERCHONS
PROFESSEUR DE GÉOGRAPHIE

pour traduire un livre en GÉOPOLITIQUE.

Passer au bureau pour prendre des pages modèles en vue d'une soumission de prix pour la traduction de l'anglais au français.

Guérin Éditeur Ltée
4501, rue Drolet
Montréal, QC

Demander: Nicole Bourget
(842-3481)

CONTRÔLEUR EXTERNE BILINGUE

- Contrôle interne, états financiers, fiscalité.
- Étude, conception, implantation systèmes comptables & prix de revient.
- Budget & contrôle budgétaire.
- Traitement comptable.
- Tarif horaire, per diem.

M. Safar B. Com., C.M.A.
Tél.: (514) 337-6158
333-6840

Université de Montréal

Chargé de formation pratique à demi-temps

Le Centre d'études de l'Asie de l'Est de la Faculté des arts et des sciences cherche un spécialiste de la langue chinoise vernaculaire et classique.

Fonctions
Coordination et supervision des cours de langue chinoise vernaculaire et classique; enseignement pratique (3 cours par année).

Exigences
Ph.D. en langue et littérature chinoises; expérience d'enseignement de la langue chinoise.

Traitement
Selon les normes en vigueur.

Entrée en fonction
Le 10 octobre 1989

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae, des exemplaires de leurs publications et trois lettres de recommandation avant le 29 septembre 1989, à:

M. Charles Le Blanc
Directeur
Centre d'études de l'Asie de l'Est
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents. Ce poste est offert aux femmes et aux hommes.

REPRÉSENTANT(E) DES VENTES

Territoire: Montréal & Banlieue

Notre compagnie est chef de file dans les produits disponibles de styromousse, papier et plastique.

Le défi:

— Représenter la compagnie pour promouvoir nos produits aux grossistes en alimentation au niveau institutionnel et visiter nos comptes nationaux.

Le candidat(e): — Expérimenté dans la vente
— Bilingue
— Ambitieux
— Désireux de se faire une carrière.

Nous offrons: — Salaire + Boni
— Voiture
— Avantages sociaux.

Si vous croyez posséder les compétences exigées, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à:



CANADA CUP INC.
2121, 46e Avenue
Lachine (Québec)
H8S 3R1
Att.: Bernard Côté

LE DEVOIR

REPRÉSENTANT OU REPRÉSENTANTE PUBLICITAIRE

Le Devoir est à la recherche d'un professionnel de la vente afin de compléter son équipe de ventes locales. Le candidat idéal possèdera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent, ou encore possèdera une expérience pertinente d'au moins deux ans acquise auprès de media d'information ou d'une agence de publicité. Cette personne devra en outre maîtriser l'anglais et le français, parlé et écrit et posséder une voiture. Nous offrons un défi de taille au candidat ambitieux et dynamique qui saura nous représenter efficacement.

Nous offrons une rémunération et un programme d'avantages sociaux concurrentiels.

Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir votre C.V. à

Dossier 1444, Le Devoir

C.P. 6033, Succ. Place d'Armes, Montréal, Québec, H2Y 1X1

La forme masculine employée dans ce texte désigne aussi bien les hommes que les femmes.



UNIVERSITÉ
LAVAL

Faculté des sciences
sociales

PROFESSEUR(E) DE SCIENCE POLITIQUE

DESCRIPTION

Postes de professeur ou professeure en science politique. Une attention sera prioritairement accordée aux candidatures s'inscrivant dans le domaine de l'administration publique.

FONCTIONS

Enseignement aux trois cycles d'études.
Encadrement de travaux des deuxième et troisième cycles.
Poursuite d'activités de recherche.

EXIGENCES

Détenir un doctorat.
Avoir une expérience d'enseignement universitaire et de recherche.
Présenter un dossier de publications.

TRAITEMENT

Selon la convention collective.

ENTRÉE EN FONCTION

Le 1^{er} juin 1990.

Tout dossier de candidature doit être expédié avant le 16 octobre 1989, accompagné de copies de deux publications, et complété de trois lettres de recommandation que l'on fera envoyer à:

M. Raymond Hudon, Directeur
Département de science politique
Local 3461Z
Pavillon Charles-De-Koninck
Université Laval
Sainte-Foy, QC, G1K 7P4

Cette offre d'emploi est soumise aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada.



Association du Québec
pour l'intégration sociale
(AQIS)

est à la recherche d'un-une

**Directeur-trice
général-le**

Caractéristique de l'Association:

L'Association est un organisme national Québécois de promotion et de défense des intérêts et des droits des personnes ayant une déficience intellectuelle

Sommaire de la fonction:

Sous l'autorité du conseil d'administration, le/la directeur-trice est responsable de la gestion de l'association, de l'élaboration et de la direction des programmes et des activités, le tout en conformité avec la mission, les politiques et les orientations de l'association.

Exigences:

- Détenir de préférence un diplôme de 1^{er} cycle ou l'équivalent en termes d'expérience professionnelle ou personnelle;
- posséder une expérience appropriée ou démontrer des aptitudes à susciter l'implication des ressources d'entraide, à promouvoir les intérêts des personnes dans les réseaux formels et informels des services;
- démontrer des aptitudes à communiquer et à gérer les ressources humaines;
- posséder une bonne connaissance du français et de l'anglais;
- se rendre disponible au niveau du travail et des déplacements.

Lieu travail:

Le siège social est situé à Montréal.

Rémunération:

— Selon la formation et l'expérience du/de la candidat-le.

Faire parvenir votre curriculum vitae au plus tard le 28 septembre 1989, à 17 heures, à:

Concours — Direction générale
Madame Madeleine Girard, Présidente
AQIS
3958, rue Dandurand
Montréal (Québec)
H1X 1P7

TRADUCTEURS

Un poste permanent et
deux postes contractuels

Le Trust Royal est le chef de file du secteur des services financiers au Canada; il affirme avec créativité et dynamisme sa propre conception des affaires et assure à sa clientèle la qualité de ses produits et services.

Nous sommes à la recherche d'un traducteur chevronné et autonome pour nos Services linguistiques à Montréal. Le titulaire devra traduire de l'anglais au français, et inversement, des textes financiers, administratifs et juridiques. Il devra être en mesure d'utiliser un ordinateur personnel IBM.

Le candidat idéal compte au moins cinq années d'expérience et est de préférence membre agréé d'une société de traducteurs reconnue.

Nous offrons un salaire concurrentiel d'excellents avantages sociaux et un milieu de travail stimulant.

Nous sommes également à la recherche de deux traducteurs, répondant aux mêmes critères, pour une période de six mois.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae, en précisant le poste visé, au plus tard le 25 septembre 1989 à: M^{me} Sylvie Lamarre, Service des ressources humaines, TRUST ROYAL, 630, boul. René-Lévesque Ouest, Montréal (Québec) H3B 1S6.



AU QUÉBEC DEPUIS PRES DE 100 ANS

Si notre clientèle mérite des services de tout premier ordre, notre personnel est lui aussi en droit de s'attendre à des conditions de travail motivantes. Ces deux éléments, indissociables dans la pratique, nous en avons fait nos priorités.

Sous l'autorité du directeur des services professionnels, vous dirigerez et coordonnerez les activités professionnelles des pharmaciens et gèrerez les ressources de votre service. Vous assumerez également toute autre fonction prévue au règlement sur l'organisation et l'administration des établissements de santé.

Vous êtes membre en règle de l'Ordre des pharmaciens du Québec et il serait souhaitable que vous déteniez un diplôme en pharmacie d'hôpital. Vous avez également cinq années d'expérience, de préférence dans un centre hospitalier universitaire. Une expérience de deux années en administration de même qu'un intérêt pour la gériatrie constitueraient des atouts importants. De plus, vous avez de l'intérêt pour le développement de l'enseignement dans votre service et pour des projets de recherche.

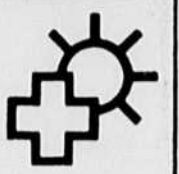
La rémunération est conforme aux normes du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les personnes intéressées doivent acheminer leur curriculum vitae au plus tard le 25 septembre 1989 à la:

Direction des ressources humaines
Centre hospitalier Côte-des-Neiges
Centre d'accueil Alfred-DesRochers
4565, chemin de la Reine-Marie
Montréal (Québec) H3W 1W5.

Nous offrons des chances d'emploi égales à tous.

**Chef,
service de
pharmacie**



CENTRE
HOSPITALIER
CÔTE-DES-NEIGES

CENTRE
D'ACCUEIL
ALFRED-DESROCHERS

Centre de gériatrie
affilié à l'Université de Montréal

L'Université de Moncton sollicite des candidatures aux postes de:

VICE-RECTEUR OU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

VICE-RECTEUR OU VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES

pour un mandat de cinq ans (renouvelable une fois) commençant le 1^{er} juillet 1990.

L'Université de Moncton, fondée en 1963, est une université de langue française. Elle regroupe trois constituantes situées dans les principales régions françaises du Nouveau-Brunswick: à Moncton, Edmundston et Shippagan. Elle compte plus de 4 300 étudiantes et étudiants à temps plein et près de 6 000 à temps partiel. Son budget de fonctionnement pour l'année 1989-90 est d'environ 56 millions de dollars.

VICE-RECTEUR OU VICE-RECTEUR À L'ENSEIGNEMENT ET À LA RECHERCHE

FONCTIONS: L'objectif premier de ce poste est l'administration, la coordination et le développement des études et de la recherche à l'Université. En ligne d'autorité la ou le titulaire relève directement de la recteur ou du recteur. Les premiers responsables des facultés/écoles détachées, de la Bibliothèque Champlain, de l'Éducation permanente, des directions des services pédagogiques et de certains autres services, relèvent de ce poste. La ou le titulaire siège au Conseil des gouverneurs et au Sénat universitaire et est membre d'office de tous les conseils et comités de son secteur. La ou le titulaire informe et conseille la recteur ou le recteur sur l'administration de l'Université plus particulièrement sur les questions relevant de l'enseignement et de la recherche. La ou le titulaire coordonne la planification de l'enseignement et de la recherche, établit les priorités dans son secteur de compétence et les recommande à qui de droit, travaille à relever les normes de l'enseignement et de la recherche, exerce le contrôle sur les programmes et les cours, voit à l'observation des règlements du Sénat universitaire et participe à l'établissement des budgets et à la surveillance de ceux affectés à son secteur.

QUALITÉS: Toute personne désireuse de soumettre sa candidature à ce poste doit avoir une formation au niveau du doctorat ou l'équivalent, faire preuve d'une expérience substantielle dans l'enseignement, la recherche et l'administration universitaire et maîtriser la langue française. Une connaissance de la langue anglaise sera considérée comme un atout.

N.B.: Le détenteur actuel, arrivant au terme d'un deuxième mandat, n'est plus admissible comme candidat à ce poste.

VICE-RECTEUR OU VICE-RECTEUR AUX RESSOURCES HUMAINES ET AUX AFFAIRES ÉTUDIANTES

FONCTIONS: Les objectifs premiers de ce poste sont:

- L'administration, la coordination et la gestion équilibrée des ressources humaines compte tenu des objectifs définis et des aspirations et besoins des trois constituantes de l'Université;
- l'administration, la coordination et le développement des services aux étudiantes et étudiants pour l'ensemble de l'Université.

En ligne d'autorité la ou le titulaire relève directement de la recteur ou du recteur. Les premiers responsables des relations de travail, des affaires professorales, du service du personnel et des services aux étudiantes et étudiants relèvent directement de ce poste. La ou le titulaire siège au Conseil des gouverneurs et au Sénat universitaire et est membre d'office de tout conseil et comité de son secteur. La ou le titulaire conseille la recteur ou le recteur sur l'administration de l'Université plus particulièrement sur les questions relevant de ressources humaines et d'affaires étudiantes et recommande aux autorités de l'Université l'approbation des règlements et directives relevant des domaines sous sa juridiction.

QUALITÉS: Toute personne désireuse de soumettre sa candidature à ce poste doit avoir une formation au niveau du doctorat ou l'équivalent, faire preuve d'une expérience universitaire substantielle particulièrement dans l'administration universitaire et maîtriser la langue française. Une connaissance de la langue anglaise sera considérée comme un atout.

N.B.: Le détenteur actuel, arrivant au terme d'un premier mandat, est admissible comme candidat à ce poste.

CES POSTES SONT OFFERTS AUSSI BIEN AUX FEMMES QU' AUX HOMMES. Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir, au plus tard le 31 octobre 1989, un curriculum vitae détaillé et un dossier professionnel complet avec le nom de trois répondants à: Recteur, Université de Moncton, Moncton (Nouveau-Brunswick) E1A 3E9.



UNIVERSITÉ
DE MONCTON

CONFORMÉMENT AUX EXIGENCES RELATIVES À L'IMMIGRATION AU CANADA, CES POSTES SONT OFFERTS AUX CITOYENNES ET CITOYENS CANADIEN(NE)S ET AUX RÉSIDENTES ET RÉSIDENTS PERMANENT(ES) SEULEMENT.

Les errements de l'Histoire

Notre cheminement durant la Seconde guerre mondiale

Il y a cinquante ans aujourd'hui le Canada déclarait la guerre à l'Allemagne hitlérienne. On sait la suite et la fin de cette décision prise après convocation du Parlement en session spéciale à Ottawa. Le Canada engage alors un effort de guerre considérable. Quelque 55 000 hommes vont tomber au champ d'honneur, un peu partout à travers le monde, de Hong Kong à Courseulles, en passant par l'Italie. L'industrie canadienne tourne sans arrêt, les agriculteurs nourrissent les populations de plusieurs pays. À la fin du conflit, la fédération est propulsée au rang de première des puissances moyennes et joue, durant quelques années, un rôle nouveau et surprenant sur la scène internationale.

Voilà pour l'histoire officielle. Et réelle, mais jusqu'à un certain point. Durant les six années où le monde était à feu et à sang, le Canada a vécu l'un des chapitres les plus sombres, les plus désolants de son histoire depuis 1867. Un visiteur étranger qui aurait séjourné au Canada durant ces années de guerre en serait vraisemblablement arrivé aux mêmes conclusions que Lord Durham, un siècle plus tôt. Sans être en guerre l'une contre l'autre, les « deux solitudes » étaient engagées dans des voies parallèles. La crise de la conscription a marqué le temps fort du psycho-drame qui a tissé la chronique interne de la Seconde guerre.

Les historiens ont dégagé les lignes de responsabilité dans ce qui devait mener tout un peuple à l'isolationnisme, selon l'expression du moment. Les politiciens libéraux fédéraux (politiciens : au sens réel de ce terme qui est essentiellement péjoratif !) ont joué durant l'entre-deux-guerres un jeu dangereux, terrible. Ils ont abusé toute une génération pour se ménager de minables gains électoraux. Et, comble de l'ironie, ils n'avaient pas besoin de promettre aux Canadiens français une forme d'immunité en cas de guerre : la fidélité envers le parti de Wilfrid Laurier et de Mac-Kenzie King leur était acquise, assurée.

Et les leaders nationalistes d'alors ? Ils ont de toute évidence suivi une ligne qui s'était imposée depuis la Guerre des Boers. Dans le sillon tracé par Henri Bourassa, ils ont inscrit leur opposition à toute guerre menée au nom et pour le compte de la Grande-Bretagne. Paradoxalement, les historiens anglophones du pays admettent aujourd'hui que, tout comme en 1914, le Canada de 1939 s'est engagé dans le conflit uniquement... parce

que *mother country* le souhaitait bien. C'est la thèse défendue, entre autres, par le professeur Granstein dans un cahier spécial publié le mois dernier par *The Globe and Mail*, de Toronto.

S'ajoutent aussi d'autres considérations que l'on ne doit pas minimiser dans ce ré-examen de l'une des pages difficiles du nationalisme canadien-français. La perspective de la conscription soulevait au Québec des inquiétudes particulières en raison de la taille des familles d'alors. La ponction aurait pu y être proportionnellement plus lourde qu'ailleurs au pays où le contrôle des naissances n'était pas péché mortel. D'autres motifs, qui empruntent à l'obscurantisme ou à l'ignorance, se sont aussi ajoutés pour composer la détermination de tout un peuple.

Et la propagande officielle du gouvernement canadien n'a pas tellement facilité les choses. Il suffit de parcourir le recueil des affiches et autres publicités qui invitaient à se serrer la ceinture pour... la Grande-Bretagne ! De même, on a évacué toute notion de la réalité immédiate de la guerre. C'est à cet enseigne qu'il faut ranger le silence officiel sur les incursions des sous-marins allemands dans le golfe Saint-Laurent. On se contentait de lancer des émissions d'obligations de la victoire et de mousser l'ardeur patriotique par des romans-feuilles !

La guerre s'est achevée dans l'horreur et la destruction. Le bilan a été terrible. Ses conséquences plus lourdes que l'Histoire n'en peut enregistrer. Mais le Canada français n'a jamais fait l'examen de conscience de son erreur collectif. Des milliers de ses fils n'en reposent pas moins dans quelque cimetière en Italie, en France, en Belgique, aux Pays-Bas, dans certaines îles du Pacifique. La chape du silence est vite tombée.

Un demi-siècle s'est écoulé depuis la signature de l'ordre-en-conseil qui entraînait le Canada dans le pire conflit de l'histoire du monde. L'Europe commence à imaginer des aménagements qui corrigeraient l'héritage de ce conflit. Ici, le silence est vertu ou presque. Ce n'est faire injure à personne de reconnaître aujourd'hui l'erreur d'hier. C'est ce qu'avouait implicitement au début des années 60 André Laurendeau dans son petit livre sur la crise de la conscription. Tâtonnements et errances, l'histoire hésite, mais elle trace des signes indélébiles.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Sortir la Pologne de l'apathie

Les Polonais s'adapteront-ils aux nouvelles règles économiques ?

C'EST LE DÉBUT d'une ère nouvelle en Pologne. En apparence du moins. Pour la première fois dans les pays de l'Est depuis les années quarante, un gouvernement échappe à l'emprise des communistes. Sur le plan politique, c'est un événement d'une portée considérable.

Et pourtant, combien de fois les Polonais n'ont-ils pas répété que ce n'est pas d'un gouvernement dont ils ont le plus besoin, mais de pain et de beurre. Inspirée par la colère par ailleurs fort compréhensible, cette réaction n'en reflète pas moins le contexte paradoxal dans lequel est plongée la Pologne nouvelle. Le pays doit certes avoir un gouvernement démocratique, mais l'expérience de plusieurs années a suffisamment démontré que l'État-agriculteur-industriel nourrit fort mal sa population.

Le président du Conseil polonais, Tadeusz Mazowiecki, issu des rangs de Solidarité, est donc parvenu à former un cabinet de coalition composé des quatre principales forces politiques du pays, y compris du Parti communiste (POUP) qui héritera de quatre des 22 postes ministériels. Tel que prévu, c'est le mouvement syndical qui sera le plus largement représenté, avec neuf ministres. Le Parti paysan et le Parti démocratique, qui avaient rompu leur alliance avec les communistes, ont obtenu sept ministères.

Cette coalition résulte d'un accord sur le par-

tage des responsabilités : Solidarité prend en charge le redressement de l'économie et les communistes assurent la sécurité intérieure et extérieure. Le mouvement syndical sert de gage vis-à-vis de l'Ouest dont il réclame d'ores et déjà une aide pressante, pendant que le POUP constitue une police d'assurance aux yeux de Moscou. Un équilibre fonctionnel et pratique qui durera aussi longtemps que persistera la coopération entre les partis.

Mais un gouvernement pour quoi faire ?

Les dirigeants ne cessent de le répéter : le défi le plus immédiat, c'est de remettre en marche une économie complètement déréglée. L'équipe de Solidarité se propose d'introduire les règles du marché. Il n'y a pas d'autre voie pour assurer un développement continu. Mais cette stratégie risque de heurter de plein fouet la profonde apathie dans laquelle sont ancrés les Polonais après quatre longues décennies de régime communiste. Accepteront-ils les impératifs de la mobilité et du risque, inhérents aux lois du marché ?

Le nouveau gouvernement mise sur le réveil de la population. Le succès de son programme dépend moins de l'État, dont le rôle doit être singulièrement réduit, que des Polonais eux-mêmes, travailleurs, entrepreneurs, artisans, etc.

— ALBERT JUNEAU

Le choix d'un chef au Canada

L'argent pèsera plus lourd que le vote des députés

IL FAUT PLUS qu'un financement honnête et abondant pour qu'un parti s'impose au Canada. S'il avait suffi qu'un grand nombre de personnes versent des fonds pour gagner une élection, le NPD serait aujourd'hui à la direction des affaires du pays. Ce parti avait en effet, à la dernière campagne, un *nerf de la guerre* aussi solide que ses concurrents. On sait pourtant le résultat.

Les mêmes néo-démocrates se sont donné des règles de financement exemplaires. Elles vont assurer aux membres du parti et aux aspirants à la succession de M. Ed Broadbent que le prochain chef du NPD sera libre. C'est là une qualité essentielle en démocratie, même si elle n'est pas suffisante. Hélas ! toute cette vertu risque de n'avoir pas bientôt sa récompense. Car si l'argent ne suffit pas, il fait encore souvent la différence. C'est justement le cas du PLC.

Le Parti libéral du Canada a beau être endetté, n'avoir plus d'organisation ni d'idées, il a d'excellentes chances de revenir au pouvoir, à en juger par les regains de faveur qu'il connaît dans les sondages. Son chef sera donc probablement le prochain premier ministre du pays. D'où l'importance de savoir qui va le choisir. Au moment où s'amorce la course officielle à la succession de M. John Turner, M. Jean Chrétien est le grand favori. Un seul détail reste obscur : on ne sait pas qui est son patron, ni qui finance sa campagne.

À quoi sert-il d'avoir des règles sévères sur le financement des élections si la personnalité la plus importante dans notre régime, le chef du gouvernement, est choisi par un club sélect de financiers aussi fortunés qu'anonymes ? Tant que cette brèche n'aura pas été comblée par les partis — sinon scellée par une loi du parlement —, les militants auront raison de se plaindre de l'inégalité qui prévaut entre leurs candidats. Et les citoyens continueront à bon droit de se méfier.

Or, les libéraux qui avaient une occasion rêvée

de réformer leur financement et le mode de sélection de leur chef, ont choisi plutôt de redonner le pouvoir à l'argent. La direction du parti a autorisé un maximum de dépenses pour chaque candidat qui ne scandalise pas seulement ceux que désavantage pareil système. Les favoris des caisses occultes n'auront pas à divulguer leurs sources de financement. On n'a pas davantage voulu imposer une limite raisonnable aux contributions individuelles.

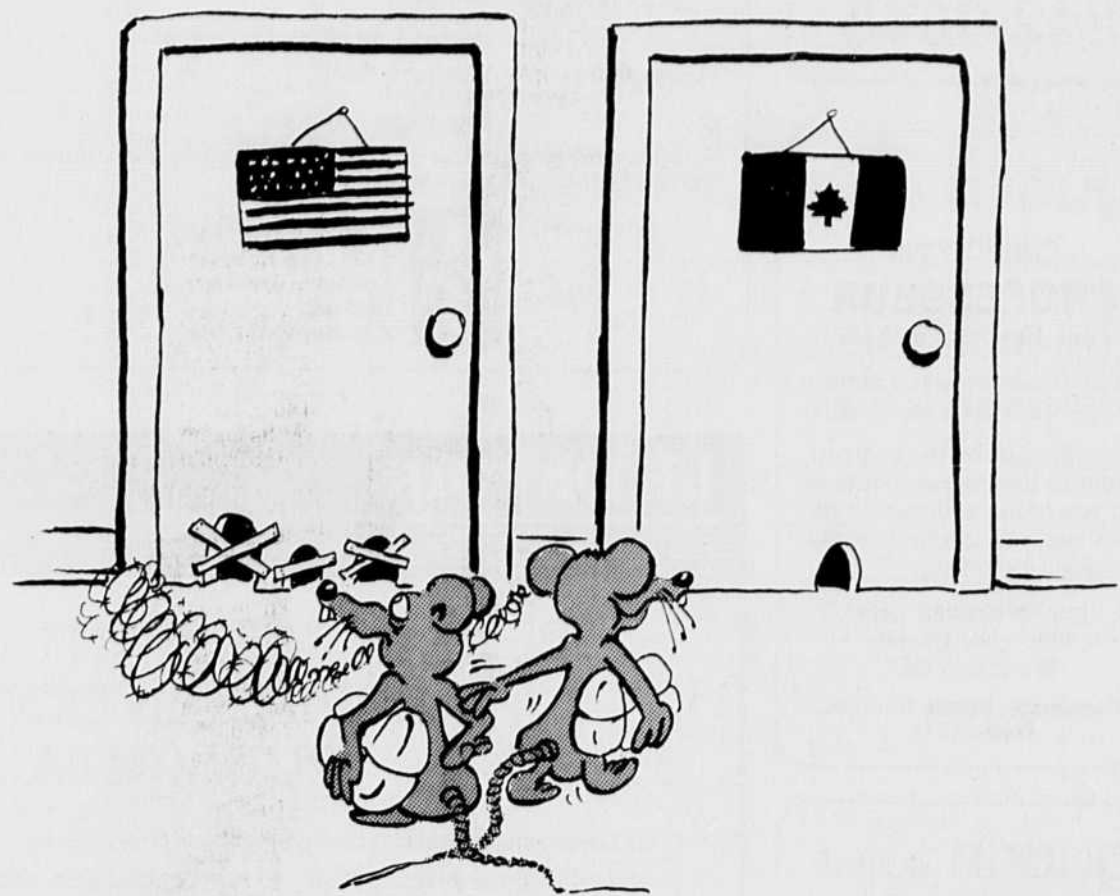
Seule innovation, ces dons seront largement déductibles d'impôts. Les contribuables subventionneront donc ce système anti-démocratique. Ils paieront plus d'impôt pour permettre aux bailleurs de fonds de s'en payer moins. Les compagnies auront le droit de déduire ces « investissements », cependant qu'il sera toujours interdit aux oeuvres de charité de favoriser des candidatures proches de leurs intérêts. Beau libéralisme à l'horizon.

Le PLC va rester un club de millionnaires. Le parti lui-même est endetté. Il n'a pas de quoi aider ses députés à payer leurs dépenses au congrès de direction. Le pouvoir des *bagmen* est d'autant plus grand. Un autre concours de ballounes cachera le manque d'idées et de renouvellement du parti. Et comme l'orgie sera multipliée par autant de gros candidats, on aura encore moins d'argent au lendemain du congrès pour financer le PLC et sa campagne. Le chef dépendra encore des gros bailleurs de fonds.

Tout cela sous prétexte que le pays est grand et qu'il en coûte cher pour y porter les idées dans tous les villages. Il ne manque pourtant pas de solutions modestes et équitables. Ainsi, plutôt que gaspiller des millions à télédiffuser le show qui tiendra lieu de congrès le 23 juin 1990, Radio-Canada pourrait couvrir des débats régionaux entre les candidats. Qui sait ? La démocratie canadienne n'est peut-être pas complètement bloquée.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LES MESURES AMÉRICAINES CONTRE LA DROGUE.



LETTRES AU DEVOIR

L'accent goûté

JE VIENS prêter main-forte à ce journal londonien dont il était question dans LE DEVOIR du 2 septembre. Supprimer l'accent circonflexe de la langue française serait une bêtise et lui enlèverait le sel si nécessaire à donner du goût dans ces pâtisseries et gâteaux tant appréciés de quiconque cultive la bonne chère.

Les bâtisseurs de la langue avaient fait un choix judicieux quand ils ont inventé l'accent circonflexe : imaginez le verbe être sans accent... le mot maître aussi, il en aurait moins de crédit sûrement... le bâton, serait moins effrayant, le geôlier, en serait moins respecté et moins romantique. Imaginez frôler, pêcher sans appât, sans accent circonflexe, beaucoup moins attirant. Imaginez le coq sans crête, piètre coq ! Imaginez crû et dû sans accent, quelle insignifiance et quel déboire dans nos comptes !

Le ragoût serait moins ragoûtant, le rôti beaucoup moins réussi, tôt et plutôt auraient figure du chien Pluto de Walt Disney, et le poêle prendrait l'image du pôle Nord. Arôme : on aurait l'impression d'être à Rome, hâte deviendrait « hate » en anglais, donc haïr ; ce serait comme écrire le mot nez sans le « z ».

Non, à mon avis, seul le mot « intérêt » y gagnerait à n'avoir plus d'accent circonflexe, par les temps qui courent, on aurait vraiment l'impression d'être dans un courant d'air...

Non, l'usage des ordinateurs ne nous fera pas perdre cette particularité qui nous est plus chère que de servir à revenir en arrière dans une fonction et où on n'écrit plus qu'en majuscule.

L'accent circonflexe dans la langue française, je l'apprécie autant que les arômes entremêlés d'un bon Remy Martin devant une bûche qui brûle dans l'âtre : ça réchauffe le cœur, le corps et la langue. Les hivers ne sont pas assez rigoureux en France pour qu'on y songe à abolir le chapeau de la langue française : une chaleur qui rend service dans la prononciation. De grâce, entendez ma patenôtre, conservons notre énergie.

— JACYNTHÉ BEAUCHAMP
Val d'Or, le 5 septembre.

Révéléateur

CETTE grève illégale des infirmières agit comme un véritable révélateur des rapports de force et des vraies couleurs politiques des formations en présence.

La domination presque sans partage des intérêts du patron sur le traitement de l'ensemble des affaires dans la société, y compris la « chose publique » est allée si loin qu'elle montre depuis un certain temps déjà ses aspects contre-productifs.

M. Johnson, du Conseil du Trésor, a engagé le gouvernement sur la voie de non-retour de l'affrontement dur, aussi brutal que stupide. Stupide parce qu'il n'a pas compris que le cas des infirmières est tout à fait différent et que l'on ne peut pas éternellement le traiter de la même façon que celui qui se présente habituellement dans d'autres secteurs.

D'abord, elles sont majoritari-

rement femmes. Leurs fonctions et la mansuétude qu'elles mettent à s'en acquitter, la diligence et le sens du devoir, l'effort tendu qu'elles produisent en un travail harassant aux heures irrégulières et interminables guident leurs pas dans la direction du plus authentique respect de la vie. La population en son cœur leur en est profondément reconnaissante.

Il y a toute la puissance cachée de mythes fondamentaux qui joue en cette histoire. Les infirmières jouent collectivement le rôle de mère sociale qui apaise les angoisses de la mort. Je ne connais pas beaucoup de gens, aussi hypocrites, durs et méchants qu'ils soient, qui se réjouiraient de voir les infirmières méprisées et malmenées publiquement.

Il y a beaucoup trop d'hypocrisie et de mensonge dans cette société. Cela fait l'affaire de quelques-uns. Mais personne ne peut gagner, à terme, dans la poursuite de la dégradation de notre système de santé. Or ces infirmières que l'on fustige en constituent la pièce maîtresse. Leurs revendications ne sont pas essentiellement égoïstes et il n'est que juste que l'on pense aussi à elles.

Elles sont désespérées et prêtes à aller jusqu'au bout... Faudra-t-il les emprisonner si à bout de courage, totalement écoeurées par tant de bêtise, elles se mettent à démissionner collectivement ? Même le plus solide des gouvernements, cuirassé de technocrates, pourrait très bien s'échouer sur cet écueil.

— JACQUES PERREAULT
Longueuil, le 6 septembre.

Mort d'un ruisseau

J'HABITE au bord d'un lac calme et serein où il fait bon vivre quatre saisons durant, toutes aussi belles les unes que les autres.

Ce lac est alimenté par un large ruisseau où vivait en maître le roi des ingénieurs forestiers. Queue plate et dents aiguës, il y bûchait des barrages, créait des étangs, en un mot réinventait le paysage à sa volonté. Que d'eau, que d'eau affluait dans notre lac et ce, pour le bonheur de chacun.

Un jour l'homme vint. Une butte de sable propice à l'exploitation devint une sablière active et rentable. On creusa tant et si fort qu'un jour, un pan de la colline s'effondra dans le ruisseau. Depuis lors notre vaillant cours d'eau lutte désespérément contre l'invasivité de tonnes de sable qui tout doucement l'enlissent.

Les riverains du lac, alertés par le danger, allèrent frapper à la porte de la MRC d'Argenteuil qui ne put que manifester son impuissance. On nous réfuta au ministère de l'Environnement et c'est alors que commença une longue correspondance qui dure depuis trois ans sans aucun résultat. L'été s'achève et l'espoir aussi. La sablière continue de plus belle à déverser sans arrêt son trop-plein dans le ruisseau.

Nous savons tous que l'environnement est un des points principaux de la campagne électorale en cours et que de sérieux problèmes occupent l'avant-scène politique. L'histoire de notre ruisseau et de notre lac peut vous paraître bien puérile, cependant un coup d'oeil sur la carte nous montre que c'est tout l'environnement entre Morin Heights et Mille Îles qui est concerné. La mort du ruisseau serait aussi la rupture de toute une chaîne hydrographique qui va du lac Anne à Lachute.

Pour le sauver il suffirait d'obliger le propriétaire de la sablière à protéger ses rives, c'est-à-dire

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

vingt pieds de chaque côté, selon le règlement de la protection des cours d'eau et des lacs. N'oublions pas que ce sont les petits ruisseaux qui font les grandes rivières.

— MATHILDE GANZINI
pour l'Association du lac Dainava
Montréal, le 31 août.

Une allocation de rentrée

LA RENTRÉE scolaire représente une dépense importante pour les familles. On habille les enfants et on leur achète les effets personnels et scolaires ainsi que les cahiers d'exercices dont ils auront besoin pour compléter leur année. Pour certains, cette réalité fait en sorte que la gratuité scolaire est devenue un mythe au Québec.

Cette dépense peut varier énormément d'une famille à l'autre. L'an passé, nous estimions que le coût minimum pour la rentrée était de \$ 150 par enfant au primaire et \$ 250 au secondaire. Avec la conjoncture sociale et économique du Québec, beaucoup de foyers éprouvent de la difficulté à joindre les deux bouts lors de cette période de l'année. Il est du devoir de l'État de leur venir en aide.

En conséquence, nous demandons la création d'une allocation à la rentrée scolaire pour les familles à faible et à moyen revenus. Les montants alloués pourraient être de l'ordre de \$ 150 par enfant au primaire et \$ 250 par enfant au secondaire. Cette allocation ne serait pas imposable.

Cette mesure contribuerait à l'égalité des chances en éducation. En plus, elle s'inscrit bien dans une politique favorisant les familles.

— MURIELLE LAVIGUEUR
présidente du comité de parents
Valleyfield, le 5 septembre.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe : enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. (514) 844-3361

Abonnements : (514) 844-5738

LE DEVOIR (USPS #003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limited, 211 rue St-Sacrement, Montreal, Quebec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00. USD Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. U.S. POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Le PQ a une longue pente à remonter

Les libéraux sont les seuls à posséder de véritables châteaux forts : 50 circonscriptions où leur majorité dépasse 5,000 voix

ROBERT BOILY
ALAIN PELLETIER
PIERRE SERRÉ

Professeurs à l'Université de Montréal

NOUS voudrions nous arrêter ici essentiellement à deux aspects de cette réforme : quelle en est l'ampleur et, compte tenu des changements ainsi apportés, quelle est la nouvelle base électorale de départ des deux principaux partis, le Parti québécois et le Parti libéral. Notre analyse s'appuie sur les résultats de 1985 tels que reportés dans les frontières de la nouvelle carte. Il s'agit chaque fois du pourcentage des voix reçues en fonction des électeurs inscrits. C'est donc très consciemment que nous ignorons ici l'effet que peuvent avoir les nombreux autres facteurs impliqués lors de toute élection.

Les changements et leurs effets

On peut parler d'une certaine manière d'une refonte à caractère régional et limité. En effet, si nous découpons le Québec en 15 régions nous constatons que seulement 7 d'entre elles connaissent une modification, c'est-à-dire 36 circonscriptions électorales pour qui la modification a signifié un déplacement d'électeurs. Ces 7 régions regroupent les deux tiers des circonscriptions électorales de 1985 mais elles sont de fait touchées de manière très variable. 21 circonscriptions ont connu une modification significative et elles appartiennent toutes à la grande région de Montréal et dans une moindre mesure à celle de Québec. Il faut donc prendre garde au piège de l'identité d'appellation, le même nom recouvrant souvent une réalité fort différente.

Ces modifications ont donné naissance à cinq nouvelles appellations (Les Chutes-de-la-Chaudière, Lapinière, Masson, Pointe-aux-Trembles, Salaberry), mais abouti à l'ajout de trois circonscriptions, portant ainsi le nombre total de sièges à pourvoir de 122 à 125. C'est l'intégration de Beauharnois-Huntingdon et de Sainte-Marie-Saint-Jacques qui explique cette différence.

De même que la réforme de la carte a eu avant tout un impact régional, ses effets varient en importance, qu'il s'agisse des effets sur les structures partisans, la force relative des partis dans les circonscriptions ou encore le profil sociologique des électeurs ainsi modifiés.

Il est certain que dans les 21 circonscriptions les plus touchées par la réforme cela ne pouvait avoir pour effet que d'obliger les partis à une réorganisation de leurs structures partisans. Ce qui est survenu dans la circonscription de Nelligan a bien illustré cet effet, alors qu'une partie importante des membres dirigeants de cette circonscription se retrouvait soudainement intégrée à une nouvelle circonscription.

L'autre effet perceptible se situe au plan de la force relative des partis. Replacés dans les frontières de 1989 les résultats de 1985 auraient permis au Parti québécois de gagner l'Assomption avec une majorité de 39 voix, Masson (3,319 voix), Pointe-aux-Trembles (1,458 voix), Les Chutes-de-la-Chaudière (114 voix) et Sainte-Marie-Saint-Jacques (1,042 voix). Le Parti libéral quant à lui aurait enlevé Lévis (269 voix), Lapinière (8,002 voix), Salaberry (4,636 voix) et Beauharnois-Huntingdon (6,030 voix).

Au total, en tenant compte des regroupements de circonscriptions existantes, le PQ aurait vu sa représentation portée à 26 députés, cependant que le PLQ aurait maintenu la sienne à 99.

La variable linguistique

C'est dans Terrebonne où la nouvelle carte a peut-être eu le plus d'impact au plan électoral. Le PQ y connaît une baisse de 3,8 % et le PLQ un gain de 6,6 %. Avec 38,1 % des inscrits le PQ demeure le parti vainqueur mais il voit sa majorité fondre de 4,898 voix pour se retrouver avec une mince réserve de 780 voix. Ailleurs les modifications de frontières n'ont entraîné que des effets mineurs ne changeant que légèrement l'écart entre les partis en présence, sauf peut-être dans Masson où le PQ recule de 4 % pour se retrouver à 38 % et voit sa majorité tomber à 3,319 voix, soit une perte de 2,359 voix.

Compte tenu de l'importance de la variable linguistique, nous avons

cherché à savoir si la nouvelle carte apportait des changements sérieux à cet égard. En dehors de la grande région de Montréal (64 circonscriptions) aucune modification significative n'est à noter. Dans la région montréalaise la tendance nette est plutôt à la diminution du poids électoral des francophones. Elle est particulièrement marquée dans Vaudreuil (-4,5 %), Châteauguay (-5,6 %), Lafontaine (-7 %), Lapinière (-5,8 %), Jacques-Cartier (-4,6 %) et Marquette (-8,3 %). Ce n'est que dans Sainte-Marie-Saint-Jacques (+3,8 %), Saint-Louis (+5,5 %) et Saint-Henri (+7 %) où l'on assiste à une augmentation du poids des francophones.

Les partis n'ont rien à craindre

Ces diverses remarques tendent à montrer que la réforme de la carte traduit dans ses effets les transformations ethno-linguistiques accélérées que connaît la grande région de Montréal depuis une vingtaine d'années. Elles montrent aussi que les partis n'ont rien à craindre d'un tel type de réforme et que si certains en tirent quelques avantages, elles sont justifiées et ne proviennent en rien de combines partisans, auxquelles encore aujourd'hui certains voudraient revenir.

C'est dans les conditions créées par cette nouvelle carte que la présente élection a été déclenchée. L'analyse des données électorales qu'elle nous fournit nous permet de constater que faute d'une modification importante dans l'opinion publique capable d'entraîner un rétrécissement majeur de l'écart entre le PLQ et le PQ, il sera très difficile pour ce dernier, même avec une certaine progression dans l'opinion publique, d'augmenter de manière significative son nombre de sièges à l'Assemblée nationale.

Régionalement il n'y a qu'au Lac-Saint-Jean-Saguenay où le PQ domine nettement à la fois en nombre de sièges et de voix. Le PQ est nez à nez avec le PLQ en Abitibi-Nouveau Québec mais avec un taux d'abstention de 40 % et il serre d'un peu plus près son adversaire dans la région de Montréal-ville-nord.

Partout ailleurs et même dans ce qui apparaissait comme son château fort, l'est de Montréal, il n'obtient que la moitié de sièges et un écart de -12 % avec le PLQ. Là où l'écart est plus faible avec le PLQ, il s'agit toujours (sauf en Abitibi) de régions où le taux de participation est élevé, c'est-à-dire là où on semble avoir fait le plein de votes.

Peut-on s'attendre à une baisse notable de l'abstention à cette élection ? Une certaine baisse oui, si l'intérêt se maintient, si les anglophones optent pour les tiers partis plutôt que pour l'abstention, si les francophones reprennent confiance dans le PQ et que les groupes allophones ne se retirent pas dans l'abstention face aux secousses qui agitent le milieu anglophone. C'est là beaucoup de conditions et pour le moment d'inconnues.

Si des régions on passe aux circonscriptions, on constate que le PQ n'a pas obtenu plus de 43 % des inscrits (ce qui correspond au vote du PLQ à l'échelle du Québec), que dans deux circonscriptions alors que c'est le fait du PLQ dans 52 circonscriptions et cela dans plusieurs régions du Québec.



Répartition des circonscriptions péquistes et libérales en fonction des majorités (Carte électorale de 1989 — résultats de 1985)

	0 à 499	500 à 999	1000 à 2499	2500 à 4999	5000 à 9999	10000 et +	Total
PQ	6	5	9	6	0	0	26
PLQ	5	3	15	26	32	18	99
Total	11	8	24	32	32	18	125

Si du niveau d'appuis obtenus on passe à la marge de sécurité, c'est-à-dire à l'importance de la majorité acquise là encore la très grande force du PLQ ressort nettement. S'il est vrai que les deux partis détiennent chacun 16 circonscriptions avec une faible majorité (moins de 2,000 voix) il s'agit dans le cas du PQ de 16 circonscriptions sur 26 et pour le PLQ de 16 sur 99 !

Une élection déterminante pour le PQ

D'autre part le PLQ est seul à posséder de véritables châteaux forts, i.e. 50 circonscriptions où la majorité est de plus 5,000 voix. En l'absence d'un taux d'abstention très élevé, il faudrait de très graves événements locaux ou une mutation profonde de l'opinion publique pour entamer des majorités de 5,000 ou 10,000 voix, notamment lorsqu'il n'y a pas à l'intérieur de ces circonscriptions de changements importants dans le profil sociologique.

C'est donc dans 32 circonscriptions

que des gains et pertes peuvent surgir pour l'un et l'autre parti. Mais pour atteindre une représentation de 35 députés, ce qui nous semble un maximum dans les conditions actuelles, il faudra pour le PQ, dans la lancée d'un appui plus grand de l'opinion publique, à la fois savoir conserver ses acquis et arracher au PLQ ses positions les plus faibles. C'est là un défi de taille. Nous verrons dans un prochain article si la colère des anglophones peut modifier de manière substantielle cette situation, ce que nous avons volontairement ignoré ici.

Cette élection peut être déterminante pour le PQ, plusieurs s'accordent à le dire. Une augmentation des voix, ce qui semble probable, peut s'accompagner d'une augmentation de sièges; Mais elle pourrait malheureusement aussi s'accompagner d'une stagnation ou d'un recul comme en 1973, compte tenu du grand nombre de circonscriptions aux majorités fragiles et du monde de scrutin qui est le nôtre.

Les circonscriptions les plus modifiées

Beauce-Nord
Beauharnois-Huntingdon
Bourget
Châteauguay
Hochelaga-Maisonneuve
Jacques-Cartier
Lafontaine
Lapinière
La Prairie
L'Assomption
Les-Chutes-de-la-Chaudière
Lévis
Marquette
Masson
Nelligan
Pointe-aux-Trembles
Saint-Louis
Sainte-Marie-Saint-Jacques
Salaberry
Terrebonne
Vaudreuil

LE DEVOIR et **clot 98.5**

en collaboration avec

ASKA FILM

INVITENT 200 PERSONNES
à la première du film

LES MATINS INFIDÈLES

de JEAN BEAUDRY et FRANÇOIS BOUVIER

MERCREDI 20 SEPTEMBRE À 20 HEURES
AU CINÉMA LE PARISIEN

Retournez à: Nom _____

LES MATINS INFIDÈLES Adresse _____

A/S ASKA FILMS _____

1600, De Lorimier, Ville _____

Suite 211 Code postal _____

Montréal (Québec) _____

H2K 3W5 Tél.: _____

La valeur des prix est de 1,400\$

Les règlements sont disponibles chez Aska Film

La Deuxième Guerre mondiale

Les Canadiens français étaient des « alliés » à la fois réticents et fervents

GÉRARD BERGERON

Professeur à l'École nationale d'administration publique

J'AI GARDÉ un souvenir net de cette fin de matinée du 1er septembre 1939. Alors commis de remplacement de vacances dans le commerce du paternel, un client de passage, Hector L., m'apprenait la nouvelle : « Hitler est en train de bombardier la Pologne. C'est la guerre. »

La détérioration croissante, depuis le milieu des années 1930, de la « crise européenne » ou « mondiale » faisait qu'on apprenait la déclaration des hostilités sans surprise.

Depuis 1935, le nouveau chancelier Adolf Hitler avait multiplié les coups de force, sur la frontière rhénane et en Europe centrale, pour finalement avaler l'Autriche.

Ce qui n'avait pas empêché, en 1937, notre Mackenzie King avait rencontré le maître de l'Allemagne et avait rendu compte de cet entretien en faisant mine de se (et de nous) rassurer...

En 1938 à la même époque, lors de la conférence à Quatre (Hitler, Mussolini, Chamberlain, Daladier) de Munich, consacrant le dépeçement de la Tchécoslovaquie, la guerre avait été évitée de justesse. Du moins, avait-on cette conscience à l'Ouest, jusqu'au moment où l'Angleterre et la France lui signifièrent le ho! à sujet de Dantzig (la Gdansk d'aujourd'hui...) et de la Pologne.

La nouvelle du pacte germano-soviétique, aux derniers jours d'août 1939, avait été, elle, la grande surprise. Staline et Hitler se partageaient la Pologne — ce traditionnel

« gâteau des rois » dont parlait Voltaire au XVIII^e siècle — et, en prime, le gigantesque empire nordique se ménagerait une très large fenêtre sur la Baltique en incorporant trois pays riverains. Les médias visuels nous ont montré, ces dernières semaines, l'interminable chaîne humaine traversant les trois pays baltes et secondant leur persistant désir d'indépendance : ce qui ajoute encore au souci de M. Gorbatchev, qui n'en manque pourtant pas ailleurs ni sur d'autres questions.

Le « plébiscite »

Nous serons en guerre à partir du 10 septembre 1939. Pas parce que « l'Angleterre est en guerre » mais pour « défendre la civilisation ». Nous conserverons toutefois le même réflexe de la guerre « impériale ». On nous apaisera par cette promesse : participation à fond sauf pour une mesure : « Pas nécessairement la conscription, mais la conscription si nécessaire », avait déclaré, sur un mode presque aussi énigmatique que péremptoire, le premier ministre King. D'emblée, nous sortions des dernières ornières de la Grande Crise. Et allait tourner, tourner à plein régime la machine économique, côté-industrie et côté-agriculture.

En ce sens, nous aurons été des profiteurs de guerre. Mais nous l'aurons encore notre crise de la conscription comme en 1917, mais cette fois en deux épisodes, en 1942 et en 1944, sur l'arrière-fond d'un référendum (qu'on aura baptisé de « plébiscite ») afin de dégager Ottawa de ses promesses solennelles. D'autres collaborateurs en parlant dans les colonnes voisines, je me contenterai de

seulement rappeler l'espèce de profonde ambiguïté collective dans lequel nous vivions comme Canadiens français, prêts uniquement à « la défense du Canada », mais chez nous, sur notre propre sol. Nous étions des « alliés » à la fois réticents et fervents.

Non seulement des intellectuels, mais des nôtres de conditions diverses d'instruction subissaient l'inconfort d'une certaine mauvaise conscience, spécialement envers la France défaite et occupée. Tel collègue, qui avait pleuré à la nouvelle de la capitulation de juin 1940, exultait en août 1944 lorsque Paris, s'insurgeant, se sera libérée... Vingt ans plus tard, André Laurendeau concluait son livre sur *La crise de la conscription* (1962) par la déchirante confidence : « J'ai parfois senti jusqu'à suffocation l'amère solitude des miens dans le monde. »

De la guerre réelle et immédiate, dévastatrice et inhumaine, absurde, belliqueuse par définition, nous n'aurons guère connu que les récits et images qui nous en parvenaient de loin — ce qui eût bien suffi à ne nous inciter guère au sacrifice d'un « petit peuple » dans ce fracas épouvantable, au loin, entre « grands peuples ». D'autant que des régiments canadiens faisaient outre-mer leur part, parfois héroïque et toujours utile à la cause alliée. Sur place, dans nos villes, nous assistions aux branle-bas militaires de parades et de manœuvres, de pressantes campagnes de recrutement, de déplacements de régiments et de contingents. Et les affiches d'Emprunts de la Victoire étaient, de loin, les plus envahissantes.

De la guerre brute et bête, nous

n'aurons eu connaissance que de certaines anecdotes presque risibles : deux gardes civils, carabine en bandoulière, patrouillant aux extrémités du pont de Québec dès notre entrée en guerre; la ville de Québec se protégeant contre les raids aériens dès la nouvelle que la France de Pétain se retirait du combat; plus tard, des « touristes » allemands, sillonnant le Bas du Fleuve en sous-marins (et dont on saura beaucoup plus tard qu'ils n'étaient pas tous imaginaires).

La guerre froide s'achèverait

En juillet, celle du bi-centenaire de la plus grande des révolutions, qui sert de point de référence à toutes les autres; et maintenant celle du cinquantenaire de la seconde guerre mondiale, « l'événement le plus considérable de l'histoire », selon l'historien John Keegan. Ces cinquante années ont été marquées par quarante années de guerre froide, ce substitut à la troisième guerre mondiale qui ne pouvait avoir lieu. La guerre froide s'achèverait, serait terminée ? On le verrait à plusieurs signes convergents de l'actualité internationale des deux dernières années.

Je n'en retiens qu'un, dont le prosaïsme de fait divers m'apparaît chargé d'une symbolique aussi ironique qu'involontaire. Il y a deux semaines à Varsovie, le premier ministre pressenti de Pologne, Tadeusz Mazowiecki, se présente, avec vingt minutes de retard, à une rencontre avec le général-président Jaruzelski (qui l'avait déjà emprisonné, ainsi que Lech Walesa). Son excuse : « Notre voiture a eu une panne sèche et j'ai eu à la pousser. »

Le PQ entend donner plus de force à la loi 101

Martin Pelchat

UNE LOI 101 rétablie, renforcée, et blindée pour mieux s'en tirer sur le front judiciaire : voilà qui succéderait, dans un Québec péquiste, à cette Loi 178 que Jacques Parizeau voue aux poubelles.

Et dans le second volet de ses engagements en matière linguistique, rendus publics hier, le Parti québécois donnerait des dents au processus de francisation des entreprises : ■ en obligeant le gouvernement à tenir compte de la démarche de francisation d'une entreprise avant de la subventionner, de lui confier un contrat, ou de transiger avec elle, en allant peut-être jusqu'à en faire un critère dans le système de classement de points de Rosalie — « *Money talks* », dit Jacques Parizeau; ■ en étendant graduellement aux entreprises de 10 à 49 employés l'obligation d'obtenir un certificat de francisation, actuellement imposée à celles de 50 employés et plus; ■ en fixant une échéance de trois ans à la réalisation d'un programme de francisation.

L'Office de la langue française, à qui le Parti québécois veut confier de nouveaux pouvoirs juridiques pour assurer l'application des mesures de francisation, verrait son

budget augmenter de \$5 millions.

« Il est important d'envoyer un message clair : le Québec entend se développer en français », a lancé un Jacques Parizeau qui souhaite maintenant voir la campagne électorale faire une plus large place à ce débat. Aux anglophones, il répète avoir toujours été très clair à ce sujet.

Mais la francisation piétine, affirme M. Parizeau : 40 % des entreprises de 50 employés et plus n'avaient pas obtenu leur certificat de francisation en avril dernier, soit 11 ans après la mise en vigueur du programme. Et ces entreprises n'emploient que 42 % de la main-d'œuvre québécoise.

« Les entreprises, quand elles savent qu'elles doivent y arriver, elles le font, dit le chef péquiste. Là, on dit trois ans parce qu'on s'adresse à des gens qui depuis quelques années se disent que le gouvernement n'y tient pas. »

Au moment de rétablir la Loi 101 et ses exceptions, un gouvernement du Parti québécois invoquera la clause nonobstant chaque fois qu'il y aura pour lors qu'une décision d'ordre juridique aura atténué sa portée.

« On invoquera la clause nonobstant pour rétablir l'affichage français à l'intérieur et à l'extérieur, comme la Cour suprême nous en reconnaît le droit, dans les plus brefs

délais », dit-il.

Quant au renforcement de la Loi 101, il passe d'abord, selon le PQ, par la simplification des recours juridiques permettant aux travailleurs de faire valoir leur droit à gagner leur vie en français. De 1977 à 1989, 40 % des dossiers ouverts se sont soldés par un désistement, note M. Parizeau.

La Loi 101 se révèle « mal adaptée » à l'explosion formidable de l'informatique, continue-t-il. L'utilisation du français dans l'informatique deviendrait donc une composante du programme de francisation des entreprises.

La loi, que d'aucuns comparent à un gruyère depuis que les tribunaux l'ont esquintée, mérite de plus un « rehaussement de son statut juridique » aux yeux des stratèges péquistes, qui prévoient donc « l'introduction de clauses d'interprétation destinées à contrer l'interprétation restrictive des tribunaux ».

Le PQ promet de plus de faire obstacle à « l'ingérence du gouvernement fédéral dans le domaine linguistique » que constitue l'adoption de la loi C-72.

Jacques Parizeau ne remet pas en question le principe de la Loi 142, qui assure à toute personne d'expression anglaise le droit de recevoir des soins de santé dans sa langue, mais

s'explique mal qu'encre « 37 % des 89 organismes de santé reconnus comme anglophones ne disposent pas de plan d'accès à des services en français ».

« Cette situation de tolérance a assez duré », dit-il. Les hôpitaux reconnus comme anglophones seraient donc obligés de soumettre un plan d'accès à des services français « dans les plus brefs délais ». Et on modifierait la Loi 101 et la Loi sur la santé et les services sociaux de façon à ce que soit reconnu « le droit pour tous de recevoir des soins de santé en français ».

M. Parizeau avoue par ailleurs son opposition à ce que par décret, la Loi 142 ait « imposé l'obligation de fournir de services bilingues à un grand nombre d'institutions de santé ou de services sociaux où il n'y a à peu près pas de clientèle anglophone ».

« Se servir de la Loi 142 pour répandre ainsi l'obligation du bilinguisme et donc la nécessité du bilinguisme pour avoir un emploi me paraît extraordinairement dangereuse », dit Jacques Parizeau, en évoquant deux possibilités pour y pallier : qu'on consacre le statut d'institution anglophone dans la liste en annexe, ou qu'on abolisse la Loi 142 pour la remplacer par une loi des services de santé pour les anglophones.

dération à des bureaux. A Montréal et à Québec, des cortèges de minibus se rendront en délégation visiter les lignes de piquetage. La présidente Diane Lavallée participera aux rassemblements qui auront dans les régions de Montréal et de Québec.

Hier, la Fédération canadienne des infirmières a tenu à apporter officiellement son appui aux infirmières du Québec. On apprend, d'autre part, que des syndicats d'infirmières de l'Ontario et de la Colombie-Britannique auraient de plus annoncé un appui financier à la FIQ.

◆ Soligaz

nergie autorise la construction d'un pipeline. Et ensuite obtenir une subvention, sous forme d'un prêt estimé d'abord à \$150 millions mais ramené à \$107 millions.

Sur le premier point, le gouvernement fédéral devait finir par céder, une fois surmontée l'opposition au projet Soligaz. Une opposition de l'Ontario, où l'industrie pétrochimique ne voulait que Montréal puisse redevenir un centre pétrochimique de première importance.

Au cours de l'été, Ottawa accordait les garanties demandées, comme le confirmait officiellement hier le ministre fédéral du Travail, Jean Corbeil. Soligaz aura tout le gaz naturel dont elle a besoin.

Sur la question de la subvention, Ottawa n'a jamais cédé, pour des motifs de politique intérieure et de politique internationale. Ce que Québec a semblé comprendre.

D'une part, il s'agissait d'éviter une réaction anti-Québec comme en avait provoqué une l'octroi des contrats d'entretien des F-18 à Canada.

D'autre part, il fallait éviter — puisque Soligaz vise le marché du nord-est américain — que l'industrie américaine puisse prétendre à la concurrence déloyale à cause de cette subvention, et exiger des droits compensatoires sur les produits montréalais.

Un quotidien montréalais prétendait hier qu'Ottawa avait accepté de financer, sous la table, Soligaz pour un montant de \$80 millions. Montant à être versé sous l'étiquette « développement régional ».

Le ministre Jean Corbeil a affirmé hier matin « qu'au lieu de chercher des ententes secrètes, des ententes cachées qui n'existent pas », il serait souhaitable que tous se donnent la main pour « essayer de protéger cet enfant pour qu'il livre ses promesses ».

Pour le gouvernement Bourassa, ce refus d'Ottawa est une défaite puisque le premier ministre Bourassa, pas plus tard qu'en juin dernier, identifiait le dossier Soligaz comme « un test sérieux de la volonté du gouvernement (Mulroney) d'aider la région de Montréal, qui a trois fois plus de chômeurs que la région de Toronto ».

Il ajoutait que le Québec ne demandait qu'un prêt de \$150 millions, alors qu'Ottawa avait investi \$12 milliards dans l'industrie nucléaire en Ontario.

Le premier ministre soulignait hier que le « test » a selon lui été réussi, dans la mesure où Ottawa a accordé les autorisations demandées pour l'alimentation en gaz naturel liquide. Selon lui, il ne s'agit absolument pas d'un faveu d'Ottawa arrachée à bout de bras par John Ciaccia, le ministre québécois de l'Énergie. Il fallait convaincre Ottawa, l'Alberta et l'Ontario qu'il y avait place au Canada pour un troisième centre pétrochimique majeur, a dit ce dernier.

Cette autorisation est capitale, a souligné le ministre québécois de l'Énergie, John Ciaccia.

En faisant en sorte que Montréal soit alimentée directement en gaz naturel liquide, on vient de rétablir l'équilibre rompu par la création de la ligne Borden en 1961, qui faisait en sorte que l'industrie pétrochimique montréalaise ne pouvait ni s'alimenter dans l'ouest canadien ni exporter en Ontario ses produits. Levée en 1973, cette ligne continuait d'exister dans les faits puisque Montréal n'avait accès au gaz naturel qu'au prix fort, par voie ferroviaire.

Ce n'est qu'à la mi-juillet qu'Ottawa a informé Québec de son refus d'accorder le prêt demandé. Ce qui a amené le gouvernement Bourassa à envisager la possibilité d'accorder lui-même le prêt de \$150 millions.

Les hésitations du gouvernement lui-même pas été longues, a expliqué M. Ciaccia. En cours de route, l'intérêt économique de Soligaz avait évolué de telle façon que les risques de s'im-

plier étaient minimes. L'accord de libre-échange — abolissant les droits américains de 12,5 % sur les produits dérivés du pétrole — facilite l'accès au marché du nord-est des États-Unis, a-t-on noté. De plus, il y a toutes les retombées fiscales du projet, que Québec peut prendre en compte, a souligné M. Bourassa.

Le prêt de \$150 millions sera accordé directement par le ministère des Finances, à un taux qui sera fonction de la production de Soligaz. Sans révéler les conditions précises, M. Ciaccia a indiqué que lorsque la capacité de l'usine de fractionnement aurait été atteinte — 60,000 barils par jour en 1995 — le taux serait celui du marché. Pour le gouvernement, ce sera très rentable comme investissement, a-t-il dit.

Dès le début, le gouvernement québécois était partie directe à ce projet puisque dans Soligaz on retrouve trois partenaires majeurs : Novoco, Soquip (une société d'État), et Pétromont, propriété à parts égales de Union Carbide et de la Société générale de financement, une autre société d'État.

La construction du pipeline au coût de \$200 millions devrait être terminée en 1992. Elle ne pourra commencer avant que l'ONÉ n'ait donné le feu vert, au début de 1990. La construction de l'usine de fractionnement devrait commencer aussi en 1990, au coût de \$50 millions. Il faudra aussi des infrastructures de stockages (des cavernes seront construites à Varennes) au coût de \$85 millions, et de distribution au coût de \$75 millions.

En aval, s'ajoutera d'abord le doublement de la capacité de production de l'usine de Pétromont (\$780 millions) qui n'attendait que d'être assurée des approvisionnements en gaz naturel à prix concurrentiel.

Soquip a réuni par ailleurs des investisseurs prêts à construire une usine d'additifs destinés à l'essence sans plomb (\$200 millions). Il y a aussi un projet de Pétromont, une usine de chlure de vinyle et une usine de styrène, ainsi qu'un projet de la SGF, une usine d'engrais azotés et d'autres projets de Soquip, Kemtec et Himont.

Au total, on évalue les emplois de tous ces projets à 9400 emplois/année pour la construction sur deux ans, à 1065 pour l'exploitation et à 24,100 emplois indirects dans des usines de transformation.

Soligaz est un des instruments qui permettront au Québec de rattrapper l'Ontario en termes de croissance économique et d'emploi, a dit M. Bourassa en conclusion, notant que les dernières statistiques sur le chômage montraient que le Québec progressait. C'est une première depuis 1976 de voir le taux de chômage à 8,8%, a-t-il dit.

◆ Employés

Théoriquement, la grève des membres de la FAS pourrait être déclenchée dans les prochaines heures. « Tous les exécutifs, a dit la présidente Lomède, doivent pouvoir être rejoints en tout temps. En 1986, nous avons été capables de déclencher la grève en une nuit. Nous sommes capables de le refaire encore. »

En pratique cependant, les dirigeants de la FAS ont par hier nettement moins pressés que certains délégués de passer à l'action. Ils ont insisté sur l'importance de laisser aux négociateurs la possibilité de s'appuyer sur ce mandat fort à la table de négociation. Histoire de voir d'abord si les choses vont bouger du côté patronal.

Ils ont indiqué aussi leur souci de concertation avec les autres syndicats CSN, mais aussi avec ceux de la CEQ, qui — c'est un « secret de polichinelle », dit Mme Lomède — ont fixé au jeudi, 14 septembre, leur premier débrayage.

Depuis la mi-août en effet, les deux centrales clament leur volonté de faire route ensemble, en harmonisant à la fois leurs propositions salariales et leurs moyens d'action. Or, la FAS a refusé net, en août, de se rallier ouvertement à cette stratégie. Mais ses dirigeants, à l'insistance de l'exécutif de la CSN, n'en ont pas moins fait adopter hier, par les 900 délégués, la proposition de « poursuivre l'alliance avec la CEQ, tant au niveau de la négociation que de l'action ».

Et aux délégués qui pressaient hier leur exécutif de donner rapidement le mot d'ordre de grève par solidarité avec les infirmières qui travaillent dans les mêmes établissements, Mme Lomède a répliqué que les syndicats FAS devraient

trouver d'autres formes d'appui. « La grève des infirmières est la leur. Il faut éviter de se faire piéger à l'intérieur d'un règlement qui ne serait pas le nôtre. Nous avons nos propres enjeux », a insisté Mme Lomède.

L'alliance avec les autres fédérations de la CSN et en particulier avec la CEQ, a continué d'ailleurs d'inquiéter plusieurs délégués hier.

La grande majorité des délégués ont refusé à la mi-août la contre-proposition (à la baisse sur le plan salarial) que leur avaient recommandé d'accepter leurs dirigeants. Or hier, ces mêmes dirigeants leur ont recommandé de donner mandat à leur négociateurs de « dégaier au moment jugement les marges de manœuvre nécessaires afin d'en arriver à un règlement ».

La présidente a dû expliquer que la fameuse contre-proposition du mois d'août était définitivement écartée et qu'on ne soumettrait plus de contre-proposition en public.

Mais en même temps, a-t-elle dit, il faut que ce soit clair pour tout le monde que les négociateurs de la FAS disposent de toute la marge de manœuvre nécessaire pour en arriver à un règlement.

En fin de journée, le président de la CSN, M. Gerald Larose, a, devant les délégués de la FAS, dénoncé la FTQ dont « le silence complice » a servi à monnayer des avantages dans la présente négociation.

◆ Pompiers

sent le décor électoral : les besaces du gouvernement sortant sont, évidemment, remplies d'espèces sonnantes et trébuchantes; mais celles de l'aspirant péquiste, pour l'heure plus maigrelettes, n'en sont pas moins bourrées de promesses et d'engagements plus alléchants les uns que les autres.

Mais un autre phénomène, qui n'est pas né cet été, me frappe soudain. Si les partis, petits et grands, neufs et vieux, sont si prompts à distribuer bonbons et douceurs, c'est que les chers électeurs en demandent et redemandent. De fait, nous aussi, organisés ou non, faisant nombre avec un lobby puissant ou marginal, nous demandons, nous proposons, nous revendiquons, nous exigeons. Toutes sortes de belles et bonnes choses, certes, mais à la pièce, éparpillées, morcelées, dont l'ensemble constitue un épouvantable casse-tête dans le plus pur style... chinois.

Des preuves de ces aspirations divergentes et contradictoires ? Elles pleuvent de partout, et de plus en plus belle, avec le sprint électoral.

Tenez, hier par exemple, le Mouvement Québec Français tentait de son mieux de raviver le dossier linguistique, déplorant amèrement l'acalmie qui a cours (sauf dans les milieux anglophones) depuis le début des hostilités électorales. Comme si le gouvernement Bourassa pouvait faire exprès pour attiser des braises brûlantes qu'il a eu bien du mal à apaiser quelque peu. Quant au PQ, hier aussi, comme par hasard, il a pris, quelle surprise, « le parti du Québec français », avec l'abolition de la loi 178, la relance de la francisation des entreprises, et le reste.

Hier également, la Fédération des femmes du Québec (région de Québec) interpelle les candidats sur ses dossiers prioritaires : avortement, politique familiale, programmes d'accès à l'égalité et à l'équité salariale, reconnaissance des sages-femmes. Avec, habilement, un questionnaire à répondre par un oui ou non. Rien de plus facile, en deux minutes, et le tour est joué.

Comme il se doit, les environmentalistes (ouf !), puissamment aidés par les crises successives, ne sont pas les moins actifs dans l'offensive tous azimuts sur les aspirants sapeurs. Dès mai, par exemple, l'Union québécoise pour la conservation de la nature voulait faire de la dépollution du fleuve Saint-Laurent un thème électoral majeur. L'Union en a contre le mince 0,2% que le Québec consacre à l'environnement dans son budget : elle prie les partis de s'engager à lever le moratoire imposé en 1986 sur la création de nouveaux parcs de conservation; elle estime que des ingrédients manquent, au menu vert du PLQ, pour que la sauce prenne. Et quoi encore ? Fort bien, mais à quel prix la « cohérence » si souhaitable ?

Et les gens âgés ? demande avec pertinence l'Association des centres d'accueil du Québec. Et le lobby du 3e « E », celui de l'éducation (après l'économie et l'environnement), qui n'a pas réussi à tirer son épingle du jeu électoral ? Ils n'en continuent



Jean-V.
DUFRESNE

Welcome home, Mister Cosgrove!

BON, disons qu'assez, c'est assez. On peut ne jamais vouloir lui pardonner d'ignorer la loi 142, « loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 106, sanctionnée le 19 décembre 1986, et entrée en vigueur à la date fixée par le gouvernement — 7 janvier 1987, aa. 1 à 9 et 11, Décret 8-87, G.O., 1987, Partie 2, p. 507 »...

Encore que je connaisse aussi un certain nombre de députés de souche, qui n'ont jamais franchi les limites de leur patelin, et dont l'ignorance des textes de loi n'est pas loin d'être aussi impressionnante. Et parmi eux, quelques péquistes tissés serrés dans l'étoffe du pays, qui seraient vite recalés si on leur demandait de passer un oral sur la loi 101.

On peut ne jamais vouloir lui pardonner d'avoir été parachuté dans Westmount, mais que dire alors des six candidats de l'Ouest-de-l'Île, pour un bon nombre transfuges eux aussi, qui tiennent feu et lieu au Québec depuis le général Wolfe, mais ne sont même pas domiciliés dans la circonscription où ils briguent les suffrages.

On peut ne jamais vouloir lui pardonner d'avoir poursuivi à Washington une carrière déjà bien remplie, mais que dire alors de M. Bourassa, qui au lendemain d'une amère défaite en 1976, son parti en déroute, se mit en réserve de la République en s'exilant deux années pleines au pays des Belges ?

On ne sait plus très bien, dans cette histoire, si on reproche à William Cosgrove d'avoir quitté le Québec, en 1973, comme si tous les touristes canadiens trahissaient leur pays chaque fois qu'ils prennent leur vacances dans le Maine, ou si on lui reproche au contraire d'avoir osé retrouver son pays natal.

Il ne faut pas trop s'en formaliser, car il y a des précédents. N'a-t-on pas aussi reproché à René Lévesque de prendre ses vacances dans le Maine, alors que M. Bourassa y préfère les eaux froides du littoral à celles de la Place Mon-Repos ?

Je me réjouis de ce que le candidat Cosgrove se soit vu hier confirmer le droit d'être inscrit sur la liste électorale. D'autant plus qu'ayant assisté aux audiences de la Commission de révision, j'ai été saisi d'une impression, apeurante et rassurante à la fois.

Apeurante parce qu'il suffit d'interroger un suspect systématiquement, lui demander par exemple si les meubles de son logis sont achetés ou loués, si son bail est en règle, s'il possède un compte de banque « actif ou dormant », pour que l'avocat le moins compétent ou le flic le plus primaire en arrive en moins d'une demi-heure à le dépouiller cliniquement de son identité.

Tel n'était pas le cas, hier. Ce qui tenait lieu d'interrogatoire fut assez corsé, bien sûr, mais les questions profitaient tout autant au « suspect » Cosgrove que les réponses éclairaient ses interrogateurs. Au contraire, et c'est là que je me sentis rassuré, heureux est ce pays dont les lois accordent le bénéfice du doute et la présomption d'innocence, car alors, on aurait pu assister hier à une pièce de Kafka, comme dans trop de pays où le tribunal accuse sans entendre et condamne sans juger.

L'affaire Cosgrove est banale en soi. Dans chaque scrutin, on conteste ainsi le droit de vote, et la loi ne peut être sans rigueur, si elle prétend le protéger. Parce que la notoriété du candidat lui a conféré une importance démesurée, cet épisode de la campagne électorale nous aura permis de constater cependant que l'appétit parfois carnassier des stratégies politiques — pour ne pas parler de celui des médias — risque d'aboutir à des procès d'intention pernicieux. C'est peut-être le propre d'une liberté qu'on a toujours prise pour acquise, que d'en abuser innocemment sans se rendre compte de sa belle fragilité.

Bon Dieu, on a quasiment soupçonné M. Cosgrove de n'être pas Québécois, lui qui l'est depuis 1944. Qu'en sera-t-il, ma foi, des immigrants qui vont débarquer ici la semaine prochaine ?

Welcome home, Mister Cosgrove!

pas moins à lancer des sémaphores que personne n'entend, faute de pressions, de manifs ou de débrayages appropriés. Au plus fort la poche ?

L'UPA qui, dans son genre, peut utiliser des moyens aussi puissants que ceux des policiers quand ils ne sont pas contents, a exigé une rencontre avec les chefs Bourassa et Parizeau, les sommant de s'expliquer quant aux crédits agricoles et aux politiques fédérales en agriculture. En d'autres termes, le monde agricole demande des comptes, mais pour le seul secteur qui le préoccupe. Après moi, le déluge ?

Pour sa part, la Conférence religieuse canadienne (région du Québec) n'a-t-elle pas raison de presser les aspirants chefs de dire comment ils entendent assurer des conditions de vie décentes aux populations appauvries des centres-villes et des régions rurales du Québec ?

Et l'Association des femmes collaboratrices est-elle en droit de dénoncer « l'attitude méprisante affichée par le gouvernement libéral », dans leur dossier, tout au long de son dernier mandat ?

Vous croyiez que les grands patrons marchaient main dans la main avec M. Bourassa ? Jusqu'à un certain point, peut-être, mais pas tout à fait. Ne pouvant intervenir directement ou faire de réclamation, le Conseil du patronat insiste : il faut réduire le déficit annuel (autour de \$1.5 milliard) à zéro. Rien de moins.

Mais alors, où le gouvernement prendra-t-il les \$500 millions que les constructeurs lui réclament pour retaper les routes du Québec ? Comment satisfaire le front commun Outaouais-Laurentides en vue du parachèvement, attendu et promis depuis longtemps, des autoroutes 13 et 50 ? Et le fameux 1 % des affaires culturelles ?

À moins que le maire Jean Doré n'obtienne enfin justice pour Montréal, qui réclame un « statut spécial » comme celui de Québec ? Et les jeunes, les assistés sociaux, les familles ? Et que faites-vous de la reconnaissance officielle des médecines douces ?

Le bouquet, ce sont les juges provinciaux qui, les pauvres, veulent être traités comme leurs collègues fédéraux. À seulement \$90,000 par année, ils sont, vraiment et terriblement, bien à plaindre. À quand la collecte publique ou l'obole du juge ?

Alerte ou sonnette, alarme ou toc-sin, surenchère et pression, tout est bon en campagne électorale pour tirer les marrons du feu. Ce n'est pas un immense dialogue, mais des monologues et des soliloques à l'infinitif, chacun parlant pour soi. La somme des choix et des intérêts personnels équivaut-elle à celle des intérêts collectifs et au bien commun ? Les besoins et priorités des uns ne

viennent-ils pas en conflit avec ceux du voisin ? Comment concilier toutes ces urgences valables, sans recettes ni panacées, sans commode planche à billets verts ?

L'opportunisme des partis et candidats ne répond-il pas à celui des citoyens et des groupes ? Pompiers demandés. Pour éteindre des feux, empêcher des conflits, gérer à la petite semaine, sans boussole et sans fil.

◆ Usine

de ses opérations qui devra être approuvé préalablement à la reprise des opérations.

Conformément à la loi, la Balmat devra continuer de payer ses employés comme s'ils étaient au travail. Il a été impossible hier de rejoindre un porte-parole de cette entreprise pour savoir comment ses propriétaires négociaient à cette fermeté nouvelle de l'appareil gouvernemental.

La Balmat s'accommodait déjà mal de l'ordonnance imposée la semaine dernière par le ministère de l'Environnement. Hier, la compagnie publiait dans les Avis publics du DEVOIR une annonce indiquant qu'elle contestait devant la commission des affaires municipales l'ordonnance signée par la ministre, Mme Lise Bacon. Balmat demandait aussi à la commission de suspendre d'ici son jugement final l'effet de l'ordonnance de Mme Bacon, qui lui impose de couvrir sa cour d'asphalte pour paralyser les poussières au sol. L'Environnement lui a aussi imposé de produire d'ici quelques mois un plan de restauration des lieux et de décontamination de la nappe d'eau souterraine, qui serait imbibée de plomb et d'acide sulfurique.

Interrogée hier à Montréal à ce sujet, la ministre de l'Environnement a déclaré que la Balmat ne pourrait contourner son ordonnance, même momentanément.

La loi de l'environnement prévoit plusieurs types d'ordonnances. Toutes peuvent être contestées devant la commission des affaires municipales. Mais si celles émises par le sous-ministre peuvent voir leurs effets suspendus momentanément, les ordonnances de la ministre, décrétées en vertu de l'article 56, ne peuvent être suspendues en attendant jugement puisque ce sont des ordonnances dites d'urgence environnementale.

Forcés de payer ses travailleurs par la CSST et obligés d'effectuer les dépenses décrétées par l'Environnement, les actionnaires de la Balmat pourraient bien trouver les prochains mois fort difficiles. Il arrive que la fermeture de certaines entreprises ait pour effet de refluer leurs actifs les moins propres aux autorités publiques, comme ce fut le cas à Saint-Basile-le-Grand.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Infirmières

Les personnes qui contrevennent à la loi 160 sont passibles, pour leur part, de \$25 à \$100 s'il s'agit d'un salarié; de \$5,000 à \$25,000 pour les dirigeants syndicaux et de \$20,000 à \$100,000 dans le cas d'une association de salariés.

Les quelque 600 déléguées du conseil fédéral de la FIQ qui étaient réunis à Montréal depuis trois jours ont ajourné leurs travaux hier tout en restant fermement sur leurs positions. « Il n'est pas question de mettre fin à la grève », a réitéré la présidente Diane Lavallée.

Dans le discours de fermeture de la rencontre, elle a demandé aux déléguées et à tous les membres de la FIQ de continuer à être solidaires et à respecter les services essentiels selon la politique adoptée par la fédération. « Nous avons toujours été des infirmières responsables face aux bénéficiaires et nous continuerons à le demeurer même dans la lutte », a dit Mme Lavallée.

Le premier ministre Bourassa a indiqué hier que la seule porte de sortie qui s'offre dans ce conflit est l'offre de médiation sans condition faite par le gouvernement. Il appartient aux infirmières, non au gouvernement, de faire le premier geste dans cet affrontement en revenant au travail, a-t-il laissé entendre.

« Je veux bien être le plus flexible possible car on a tous à l'esprit le travail exceptionnel que font les infirmières. On sait dans quel contexte ingrat elles doivent travailler, mais il faut quand même pas oublier qu'elles défient la loi dans un service essentiel », a dit le premier ministre au cours d'une rencontre avec la presse.

Ce premier geste le gouvernement semble le souhaiter vivement puisque M. Bourassa ajoutait qu'il comptait sur la compréhension des infirmières. Le gouvernement souhaite qu'elles soient logiques avec ce qu'elles prétendent, a-t-il dit en faisant allusion à leurs affirmations à l'effet qu'elles ont l'appui du public. Elles doivent réaliser que le respect des lois se confond ici avec le respect des malades.

Tant que les infirmières n'auront pas bougé, M. Bourassa entend maintenir l'application de la loi 160 dans toute sa rigueur. Il estime qu'il n'a pas le choix, ce que souligne aussi le ministre-président du Conseil du trésor, Daniel Johnson, qui réitérait hier que le respect des lois était primordial.

Malgré la loi 160, le gouvernement se sent néanmoins démuné. Jeudi, M. Bourassa soulignait à cet égard que le gouvernement avait « un bras dans le dos » faute de pouvoir convoquer l'Assemblée nationale. Hier, M. Johnson soulignait que d'une certaine façon le gouvernement en était réduit à avoir recours à la « persuasion morale ».

« On ne peut enchaîner de force les gens à leur machine et à leur emploi », a noté M. Johnson.

Si, comme cela pourrait se produire la semaine prochaine, les infirmières, les préposés aux bénéficiaires, les employés qui travaillent dans les cuisines, à l'entretien ménager, dans les buanderies et à la maintenance des hôpitaux devaient débrayer tous en même temps, « le Québec sera plongé dans un véritable chaos social », estime l'Association des hôpitaux du Québec (AHQ).

« Quand un premier ministre prend la peine d'affirmer à la télévision d'État qu'il est prêt à considérer très sérieusement les conclusions d'un conseil de médiation, je pense que les infirmières devraient saisir cette perche dans l'intérêt de la population toute entière », estime Michel Cléroux, directeur aux communications à l'AHQ.

À la fin du conseil fédéral hier, la présidente de la FIQ a demandé aux déléguées de demeurer sur la quinine au cas où quelque chose bouge durant le week-end. En attendant, celles-ci sont retournées dans leurs régions pour aller donner de l'information à leurs membres, les encourager et les relever sur les lignes de piquetage.

La FIQ a prévu des rassemblements d'infirmières aujourd'hui et demain dans les huit régions où la fé-